

**Université Abderrahmane Mira de Béjaïa**

**Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion**

**Département des Sciences de Gestion**



Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de  
**MASTER EN SCIENCES DE GESTION**  
**Option : Comptabilité, Contrôle et Audit**

**Traitement comptable des immobilisations, de l'entrée à la sortie des  
comptes :**

**Cas de l'EPE TDA SPA COMPLEXE INDUSTRIEL ALFADITEX**

**Préparé par :**

**M<sup>elle</sup> : BELKEBLA Sahra**

**M<sup>elle</sup> : BESMAIL Ounissa**

**ENCADREUR :**

**M. IDIRI Yanis**

**CO-ENCADREUR :**

**M. AMIMER Amar**

**Année universitaire  
2018/2019**

# Dédicaces

---

*Avec l'aide du Dieu le tout puissant,  
A la mémoire de mon très cher frère Mohand,  
Que Dieu te Reçois dans son vaste paradis.*

**JE DEDIE CE MODESTE TRAVAIL :**

*À mon père, mon ange gardien, qui sans lui je ne puisse  
Ni vivre ni arrivé à ce que je suis.*

*À ma mère, la lumière de ma vie,  
J'espère qu'un jour mon bon Dieu me donne l'occasion de les  
honorés et rendre ce qu'ils méritent.*

*A mes chers frères Samir et Karim et leurs femmes  
Lynda et Fatiha*

*A mes trésors Akşil, Nylia et Mohand*

*A ma sœur Wahiba et son mari Farid et ces chers enfants  
kouceila, Melissa, Manis et Aris .A mes sœurs Naima et Noria*

*A mon futur mari Hafid et sa famille*

*A ma chère grand –mère Kaltouma*

*A mes oncles et tontes, cousins et cousines.*

*A tout mes ami(e)s : Warda ,byba ,Nina, Taous.*

*A mon binôme Ounissa ainsi que toute sa famille*

**SAHRA**

---

# Dédicaces

*Avec l'aide du Dieu le tout puissant,*  
**JE DEDIE CE MODESTE TRAVAIL :**

*À mon père, mon ange gardien, qui sans lui je ne puisse  
Ni vivre ni arrivé à ce que je suis.*

*À ma mère, la lumière de ma vie,  
J'espère qu'un jour mon bon Dieu me donne l'occasion de les  
honorés et rendre ce qu'ils méritent.*

*A mes chers frères Kamel et Mohand.*

*A mes sœurs Wahma ,Zahra et Lila*

*A mes oncles et tontes, cousins et cousines.*

*A tout mes ami(e)s : Sabrina, Yasmina, Louiza.*

*A ma binôme Sahra ainsi que toute sa famille*

**OUNISSA**

**II**

# Remerciements

Au premier lieu nous tenons à remercier le bon Dieu le tout puissant qui nous a donné le courage de mener à terme ce modeste travail

Nous tenons également à exprimer nos remerciements les plus sincères et les plus profonds  
aux

Messieurs IDIRI YANIS, AMIMER AMAR, AISSAT Djeloul, et Madame Rebiha et pour leur encadrement et leur disponibilité qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Sans oublier l'ensemble du personnel de l'EPE TDA SPA ALFADITEX

En fin, nous tenons à remercier toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin la réalisation de se travail.

Merci

## LISTE DES ABREVIATIONS

**TDA** : Textiles Divers Algérie

**EPE** : Entreprise Publique Economique

**ALFADITEX** : ALGERIE FABRICATIONS DIVERS TEXTILES

**SPA** : Société Par Action

**PCG** : Plan comptable générale

**A** : Annuité

**Amort** : Amortissement

**B.A** : Base Amortissable

**T** : Taux d'amortissement

**T.D** : Taux dégressif

**Q** : Quotient

**UO** : Unité d'œuvre

**N** : D'urée d'utilisation

**V.O** : Valeur d'origine

**D.A**: Dinar Algérien

**H.T**: Hors Taxes

**TTC**: Toutes taxes comprises

**I.A.S**: International Accounting Standards

**S.C.F** : Système Comptable financier

**T.V.A** : Taxe sur la Valeur Ajouté

**V.A** : Valeur Actuelle

**V.B** : Valeur Brute

**V.N.C** : Valeur Nette Comptable

**V.R** : Valeur Résiduelle

**CR** : compte de résultat

---

Dédicaces.....	I
Remerciements.....	III
Liste des abréviations .....	IV
<b>Sommaire.....</b>	<b>V</b>
<b>Introduction générale .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I : généralités sur les immobilisations .....</b>	<b>3</b>
1. concepts de base sur les immobilisations .....	3
2. comptabilisation et évaluation des immobilisations .....	12
<b>Chapitre II : Amortissement et dépréciation des immobilisations.....</b>	<b>23</b>
1. Amortissement des immobilisations .....	23
2. Dépréciation et cession d’immobilisation.....	37
<b>Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX.....</b>	<b>47</b>
1. présentation de l’entreprise TDA unité ALFADITEX .....	47
2. L’enregistrement comptable des immobilisations du complexe industriel ALFADITEX .....	52
Conclusion générale.....	73
Annexes .....	75
Référence bibliographique.....	84
Liste des Schémas, Tableaux et Annexes... ..	86
Tables des matières .....	89

# ***Introduction générale***

## Introduction générale

La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant l'enregistrement des données de base chiffrées et la présentation des états reflétant une image pertinente du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture. Longtemps considérée uniquement comme une technique auxiliaire de l'économie ou du droit, la comptabilité fait désormais l'objet de réflexions critiques et de recherches théoriques, en raison du problème de son statut en tant que discipline scientifique et sa diversité, à l'instar de la comptabilité générale, analytique et budgétaire.

La tenue d'une comptabilité générale est essentielle pour la bonne gestion d'une entreprise. Elle est non seulement obligatoire du point de vue légal pour toute entreprise, mais elle est aussi indispensable pour les différentes analyses qui permettront de prendre les décisions pour prospérer l'activité.

La comptabilité d'une entreprise doit donc suivre certaines normes afin que les informations financières qu'elle produit soient exploitables pour fournir une base solide qui aidera les décideurs.

Parmi les opérations les plus importantes dans la vie de l'entreprise, nous citons l'investissement avec lequel le patrimoine de l'entreprise est mesuré, voire même développé. Investir pour une entreprise consiste entre autres à acquérir des immobilisations caractérisées par leur longue durée d'utilité.

La comptabilité générale accorde de l'importance à la comptabilisation des immobilisations qui non seulement contribuent à la création de la richesse, mais aussi, leurs usures génèrent une perte de valeur.

Notre mémoire consiste à comprendre la démarche suivie par l'Entreprise Publique Economique (EPE) Textile Divers Algérie (TDA) complexe industriel ALGERIE FABRICATIONS DIVERS TEXTILES (ALFADITEX) lors de la comptabilisation de ses immobilisations. Notre choix s'est porté sur cette entreprise pour son secteur d'activité, l'industrie du textile, un secteur qui nécessite un volume élevé d'immobilisations. Également, pour sa rigueur dans la tenue de sa comptabilité générale, notamment due au fait qu'elle soit une entreprise publique qui veille à se conformer à la démarche de la comptabilisation.



A cet effet, notre objet de recherche consiste à répondre à la question centrale suivante :

**Comment le service comptabilité de l'EPE TDA complexe industriel ALFADITEX procède-t-il à l'enregistrement comptable des immobilisations ?**

De cette question principale découle une série d'interrogations :

- Quelle place occupent les immobilisations au sein de l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX et quelles sont leur nature ?
- Comment procède-t-on à l'enregistrement comptable des amortissements et des dépréciations au sein de l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX ?

Pour tenter de répondre à ces questions soulevées, nous formulons deux hypothèses que nous essayerons de vérifier tout au long de notre travail :

- Les immobilisations occupent une place stratégique au sein de l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX. Nous supposons que cette dernière est dotée d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

- La comptabilisation des acquisitions des immobilisations ainsi que leurs amortissements respectifs au sein de l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX, est supposée conforme aux principes comptables en vigueur, ce qui permettrait de donner une image fidèle à l'entreprise.

Afin de répondre à notre problématique et aux questions précédemment évoquées, nous avons procédé en deux temps. D'abord une recherche bibliographique et documentaire touchant un ensemble d'ouvrages, de mémoires, de rapports et d'articles en relation avec notre thématique. Ensuite, nous avons effectué une collecte de données et informations combinée à des entretiens au niveau de l'UNITE ALFADITEX.

Ce mémoire s'articule autour de trois chapitres. Le premier chapitre vise à donner un aperçu général en expliquant les notions de base sur les immobilisations. Le deuxième est consacré au cadre théorique relatif à l'étude des amortissements et à leurs dépréciations. Le troisième chapitre quant à lui est dédié à l'analyse des données et informations collectées lors de notre stage pratique en étudiant plus exactement le traitement comptable des immobilisations au sein de l'UNITE ALFADITEX.

# ***CHAPITRE I***

**Introduction au chapitre I**

Les immobilisations comme étant des éléments corporels, incorporels et financiers sont destinés à servir de façon durable dans l'entreprise.

L'immobilisation est acquise non pas pour être vendue ou transformée, mais pour être utilisée comme un instrument de travail.

Dans ce chapitre nous allons présenter des généralités sur les immobilisations, il se subdivise en deux sections dont la première portera sur les concepts de base sur les immobilisations, la deuxième sur la comptabilisation et l'évaluation des immobilisations.

**1. Concepts de base sur les immobilisations**

Chaque entreprise, quelque soit la nature de son activité : industrielle, commerciale ou mixte, son patrimoine se compose des éléments courants et autres non courants, ces derniers qui se baptisent selon le SCF algérien « Immobilisations ».

Dans cette section, nous étudions la définition et les différents types d'immobilisations.

**1.1. Définition d'une immobilisation**

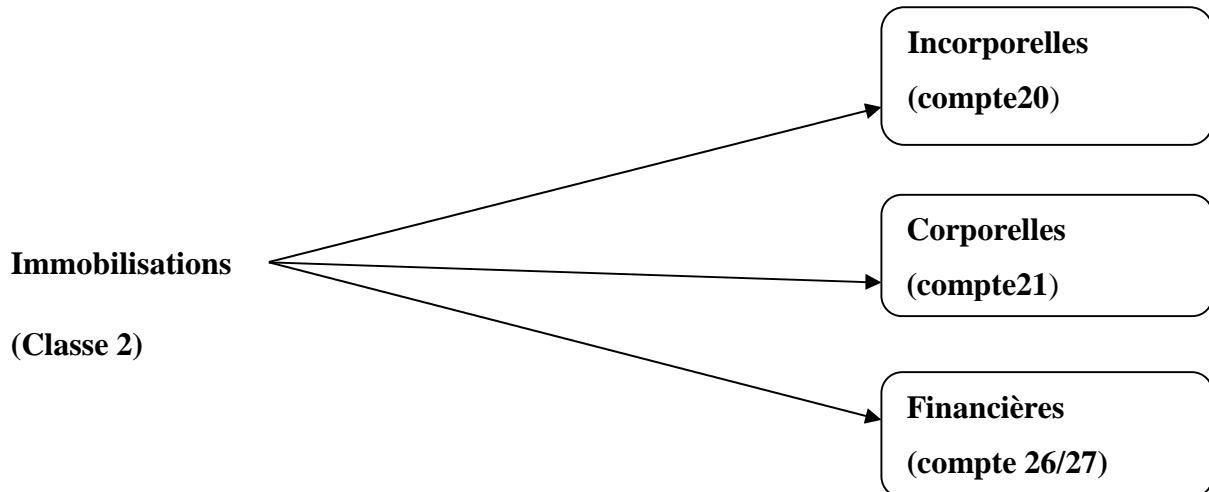
Le décret comptable définit l'actif immobilisé comme l'ensemble des éléments destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise.

De façon plus précise, pour être comptabilisé en immobilisation, un investissement doit :

- Etre identifiable ;
- Etre porteur d'avantage économique futur que l'entreprise contrôle ;
- Avoir un cout ou une valeur que l'on peut évaluer avec une fiabilité suffisante ;
- Pouvoir être utilisé de manière durable.

Ainsi, les dépenses qui ne répondent pas à ces conditions cumulées et qui ne sont pas attribuables au coût d'acquisition ou au coût de production sont comptabilisées en charge<sup>1</sup>.

**Schéma n° 1:** Les trois catégories d'immobilisations



Source : BARUCH Philippe, « comptabilité générale », édition marketing S.A., paris 1996, p152.

## 1.2. Différents types des immobilisations

On distingue trois types d'immobilisations, incorporelles, corporelles et financières.

### 1.2.1. Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est définie par l'IASB(ISA38) comme un actif non monétaire, identifiable, sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production ou la fourniture de bien ou de service, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

L'IASB précise également qu'un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événement passés et dont des avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise<sup>2</sup>.

Ces immobilisations sont enregistrées dans le compte 20 .les principales immobilisations sont les suivantes :

<sup>1</sup>DEFFAINS-CRAPSKY Catherine, « comptabilité générale », 4eme éd actualisée Bréal., 2006, p.102.

<sup>2</sup>HEEM G., « lire les états financiers en IFRS », édition d'organisation, 2004, p. 60.

**1.2.1.1. Compte 201 (Frais d'établissement)**

Ce sont des frais engagés à l'occasion d'opérations qui conditionnent l'existence ou le développement de l'entreprise mais dont le montant ne peut être rapporté à des productions de biens et de services.ils comprennent :

- des frais de constitution : droit d'enregistrement, formalité légales ou honoraires de conseils, publicité engagés à l'occasion de la création de l'entreprise ;
- des frais de premier établissement : prospection et publicité et frais d'augmentation de capital et l'opération diverses (fusions, apports, transformation).

Les frais d'établissements sont enregistrés en immobilisations incorporelles, soit directement, soit par l'intermédiaire du compte 72. Production stockée (ou déstockage) lorsqu'ils ont été, dans un premier temps, enregistrés en charge.

201		Frais d'établissement	**	
	72	Production stockée (ou déstockage)		**

**1.2.1.2. Compte 203 (frais de recherche et de développement)**

Une distinction doit être faite entre les frais de recherche et les coûts de développement.

- Les frais de recherche : sont obligatoirement comptabilisés en charge sur la période au cours de la quelles ils sont engagés, en application du principe de prudence qu'impose le caractère aléatoire de cette activité.
- Les coûts de développement : peuvent être inscrites à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Comptabilise comme suite :

203		Frais de développement et de recherche immobilisé	**	
	512	Banque		**

*Pour passer à la comptabilisation des opérations en doit tout d'abord comprendre le fonctionnement des comptes.*

*Compte 203 : frais de développement et de recherche immobilisé.*

*Après enregistrement des coûts de développement et de recherche dans les comptes de charge en nature :*

62		Autres services extérieurs	**	
Jusqu'à				
68		Dotations aux amortissements	**	
	512	Banque		**

*Le Compte 203 enregistre à son débit les frais de développement inscrit à l'actif, en contre partie d'un compte 73 « production immobilisé » et compte 23 « immobilisation en cours » dans la même période.*

203		Frais de développement et de recherche	****	
	73	Production immobilisé		****
	23	immobilisation en cours		****

### 1.2.1.3. Compte 204 (logiciel informatique et assimilé)

Le coût d'acquisition des licences se rapportant à l'utilisation de logiciel en contre partie des compte des tiers on des compte financier.

Le coût de production des logiciels, crée en contrepartie d'un compte « production immobilisées d'actif incorporel » (compte 73) après enregistrement des charges. Exemple : les licences d'exploitation de logiciels informatique assimilés.

Le coût d'acquisition en contre partie des comptes des tiers ou de compte financière.

204		Logiciel informatique et assimilée	**	
	512	Banque		**
	ou			
	404	Fournisseur d'immobilisation		**

#### 1.2.1.4. Compte 205 (concessions et droits similaires, brevets, licences, marque, droit et valeur similaires)

Ce sont des dépenses faites pour l'obtention de l'avantage que constitue la protection accordée, sous certaines conditions, à l'inventeur, à l'auteur ou au bénéficiaire du droit d'exploitation d'une concession, d'un brevet, d'une licence ou d'une marque.

205		Concession et droits similaire, brevets, licence, marque	**	
		Fournisseur d'immobilisation		
	404	Fournisseur d'immobilisation		**

#### 1.2.1.5. Compte 206(droit au bail)

Le droit au bail est le montant versé au locataire précédente en contrepartie du transfert à l'acheteur des droits résultant de la législation sur la propriété commerciale, en particulier le droit au renouvellement du bail qui permet aux locataires commerçants d'obtenir le renouvellement quasiment indéfinis de leur bail commercial.

206		Droit au bail	**	
	512	Banque		**

#### 1.2.1.6. Compte 207 (fonds commercial) « goodwill »

Les écarts d'acquisitions résultant d'un groupement d'entreprise dans le cadre d'une acquisition, d'une fusion ou d'une consolidation. Il présente un actif non identifiable qui doit être distingué des immobilisations incorporelles qui par conséquent sont identifiables.

207		Goodwill	**	
	512	Banque		**

### 1.2.1.7. Compte 208. Autre immobilisation incorporelle

L'immobilisation incorporelle représente toutes les immobilisations incorporelles qui n'appartiennent pas à aucun des comptes : 203, 204, 205, 207<sup>3</sup>.

### 1.2.2. Les immobilisations corporelles (compte 21)

Le plan comptable général définit une immobilisation corporelle comme un « actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne, et dont à l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours »(PCG-article 211-1-2)<sup>4</sup>.

Au-delà de son caractère physique, les critères d'objectif poursuivi par l'entité et de durée d'utilisation de l'actif permettent donc d'identifier une immobilisation corporelle.

#### 1.2.2.1. Compte 211 (Terrains)

Le compte 211 enregistre la valeur des terrains, on distingue deux éléments :

- Les terrains qui ne supportent pas de construction ;
- Les terrains aménagés qui sont viabilisés.

<sup>3</sup>FRIEDRICH Jean-Jacques, « comptabilité générale & gestion des entreprises », 6<sup>ème</sup> édition Hachette livre, paris, p.137.

<sup>4</sup>SIEGWART Jean-Luc & MASSON Fabien, « comptabilité financière approfondie », éd. BESNE Julie, RIE Marine, paris, 2012, p.60.



**1.2.2.2. Compte 212 (Agencements et aménagements de terrains)**

Ce sont des dépenses faites en vue de l'aménagement des terrains.

212		agencement et aménagement des terrains	**	
	512	banque		**

**1.2.2.3. Compte 213 (Construction)**

- Les bâtiments ;
- Les installations, agencement, etc.

Pour l'enregistrement à l'actif des frais d'acquisition d'immobilisation ;

213		Construction	**	
44562		TVA	**	
	404	FRS des immobilisations		**
	ou			
	512	Banque		**

**1.2.2.4. Compte 215 (installation technique, matériels et outillage industrielle)**

Il s'agit de toutes les installations, matériels et machines, ainsi que leur agencements et aménagement liée directement à l'activité de l'entreprise.

215		installation technique	**	
44562		TVA		
	404	FRS des immobilisations	**	

	ou	Banque		**
	512			**

#### 1.2.2.5. Compte 218 (autres immobilisations corporelles)

Elles comprennent les agencements, aménagements et installations réalisés dans des constructions dont l'entreprise n'est pas propriétaire,

Enregistre à son débit le montant des acquisitions ou de production en contre partie d'un compte de trésorerie<sup>5</sup>.

218		autre immobilisation corporelle	**	
	512	banque		**

#### 1.2.3. Les immobilisations mises en concession (compte 22)

La concession est un contrat par lequel une personne (concédant) confie à une personne morale (cessionnaire) l'exécution d'un service public, à ses risques et périls, pour une durée déterminée et généralement longue, moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers du service public<sup>6</sup>.

Dans ce compte sont comptabilisés les immobilisations exploitées dans le cadre d'une concession de service public tant par le concédant que le concessionnaire.

22		immobilisations en concession	**	
	229	Droit du concédant		**

#### 1.2.4. Les immobilisations en cours (comptes 23)

<sup>5</sup> FRIEDRICH Jean-Jacques, op.cit., p. 139.

<sup>6</sup> BOUICHE N. & DJEMAI N., « étude la classe deux les immobilisations selon le SCF cas de l'entreprise Cevital SPA », université Abderrahmane mira, Bejaia, 2012.

Ce compte a pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice.

On inscrit dans ce compte aussi bien les immobilisations qui sont créées par les moyens propres de l'entreprise que celles qui résultent de travaux de plus ou moins longue durée confiés à des tiers<sup>7</sup>.

23		Immobilisation en cours	**	
	4	Compte de tiers		**

### 1.2.5. Les immobilisations financières (Compte 26)

Ce sont des titres (actions ou parts sociales) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres.

Ce compte regroupe les créances nées à l'occasion de prêts octroyés à des entités dans lesquelles une entreprise détient une participation.

26		Immobilisations financières	**	
	512	Banque		**

### 1.2.6. Autre immobilisation financière (compte 27)

Enregistre à son débit la valeur des autres immobilisations financières en contre partie d'un compte de trésorerie.

27		titres immobilisés autres que les titres immobilisés	**	
	512	banque		**

Ces actifs financiers doivent être évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour acquérir l'actif.

<sup>7</sup>LANGLOIS Georges & FRIEDRICH Micheline, « comptabilité financière, comptabilité générale », 12<sup>ème</sup> éd Foucher., 2007. P173

Après leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers doivent être réévalués à la juste valeur, à l'exception des trois catégories d'actif suivant qui doivent être comptabilisés à leur **coût amorti** :

- ❖ Le coût amorti d'actif ou d'un passif financier est le montant auquel l'actif ou le passif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale,
  - diminué des remboursements en principal,
  - Majoré où diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance,
  - Et diminué éventuellement de toute réduction pour dépréciation (perte de valeur).
  - Les prêts et créances émis par l'entité ne sont pas détenus à des fins de transaction, Les autres placements a échéance fixée que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu' a leur échéance,
  - Les instruments de capitaux propre (actions ou parts) non cotés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable<sup>8</sup>.

## 2. Comptabilisation et évaluation des immobilisations

Dans cette section le principal souci porte sur l'évaluation et la comptabilisation de différentes catégories d'immobilisations tant corporelles, incorporelles et financières.

### 2.1. Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à la date de prise de contrôle lorsque son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

#### 2.1.1. Critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle

En plus des conditions générales de comptabilisation énoncées pour la comptabilisation d'un actif, l'immobilisation incorporelle doit répondre aux critères particuliers suivants :

##### 2.1.1.1. Une immobilisation incorporelle soit être nettement identifiable

---

<sup>8</sup>BOUICHE N., &BJEMAI N., op.cit., p. 23.

Selon la norme IAS 38, un actif est considéré comme une immobilisation incorporelle quand :

- Il peut être séparé de l'entreprise et être vendu, transféré, concédé, loué, ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié, (développement d'un projet de recherche),
- S'il résulte de droit contractuels ou légaux, (utilisation de licences, droit au bail, ect)
- Acquis dans le cadre d'une opération de regroupement (goodwill)

### **2.1.1.2. Une immobilisation incorporelle doit être contrôlée par l'entreprise**

Une entreprise contrôle un actif si elle a le pouvoir d'obtenir les avantages économiques futurs déroulant de la ressource sous-jacente et si elle peut également restreindre l'accès des tiers à ces avantages. Ce contrôle peut s'analyser au travers de la capacité juridique dont dispose l'entreprise pour le faire appliquer par le tribunal.

### **2.1.1.3. Avantages économiques futurs**

Les avantages économiques futurs résultant d'une immobilisation incorporelle peuvent inclure :

- Les produits provenant de la vente de biens ou de services,
- Les économies de coûts ou autres avantages résultant de l'utilisation de l'actif par l'entreprise<sup>9</sup>.

### **2.1.2. Évaluation d'une immobilisation incorporelle à la date d'entrée**

L'évaluation d'une immobilisation incorporelle est à distinguer selon que celle-ci acquise ou générée en interne.

#### **2.1.2.1. Immobilisation incorporelle acquise à titre onéreux**

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur cout d'acquisition.

---

<sup>9</sup>TAZDAIT A., « maîtrise système comptable financier », 1<sup>ère</sup> édition ACG, Alger, 2009, p204.

**a. Coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle**

Selon le PCG (l'article 321-15), le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement,
- et de tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée par l'entreprise,

Les règles d'évaluation sont identiques à celles des immobilisations corporelles, le PCG apportant quelques précisions concernant l'application des principes généraux, notamment sur la notion de coûts directs.

**b. Coûts directement attribuables**

Il s'agit des coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de son utilisation.

Constituent ainsi des coûts attribuables au coût d'acquisition :

- Coût des rémunérations et autres avantages au personnel résultant directement de la mise en condition de fonctionnement de l'actif ;
- Honoraires de professionnels tels qu'experts, évaluateurs, conseils, etc ;
- Coût des tests permettant de s'assurer que l'actif fonctionne correctement.

Constituent ainsi des coûts qui ne peuvent pas être comptabilisés au titre d'une immobilisation incorporelle :

Coûts d'introduction d'un nouveau produit ou service (dont publicité et promotion) ;

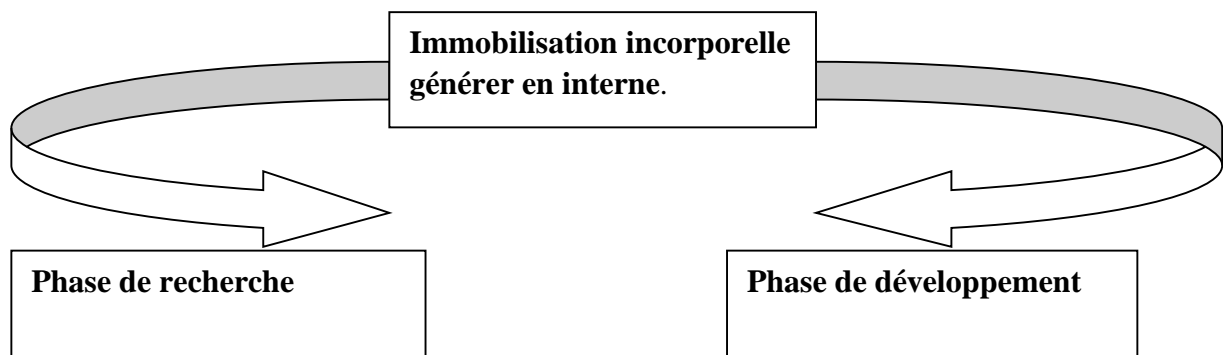
- Coûts de relocalisation d'une affaire dans un nouvel emplacement ou avec une nouvelle catégorie de clients (incluant le coût de la formation de personnel) ;
- Coûts administratifs et autres frais généraux, sauf coûts des structures dédiées.

**2.1.2.2. Immobilisation incorporelle générée en interne**

Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend toutes les dépenses pouvant être directement attribuées, ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée. Ce coût inclut :

- Les consommations de biens et services ainsi que les amortissements des brevets et licences utilisés,
- Les salaires et autres coûts liés au personnel directement engagé pour générer l'actif ;
- Certains frais généraux nécessaires pouvant être affectés à cet actif de façon raisonnable, cohérente et permanente ;
- Les intérêts des emprunts peuvent être comptabilisés dans le coût, si l'entreprise prend l'option.

**Schéma n° 2:** les différentes phases du projet



Source : SIEGWART Jean-Luc; MASSON Fabien, « comptabilité financière approfondie », éd. Julie BESNE, Marine Rien, paris, 2012, p.140.

#### **a. Phase de recherche**

Les dépenses de recherche ou la phase de recherche d'un projet interne concernent à la fois la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Ainsi, font partie des activités de recherche :

- Les activités visant à obtenir de nouvelles connaissances ;

- La recherche, l'évaluation et la sélection finale d'applications éventuelles de résultats de recherche ou d'autres connaissances ;
- La recherche de solutions alternatives pour les matières, dispositifs, produits, procédés, systèmes ou services ;
- La formulation, la conception, l'évaluation et le choix final retenu d'autres possibilités d'utilisation de matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes ou services nouveaux ou améliorés.

#### **b. Phase de développement**

Les dépenses de développement concernent la mise en application des travaux de recherche en vue de l'obtention d'éléments nouveaux, avant le début de leur production commerciale ou de leur utilisation.

Voici quelques activités de développement :

- La conception, la construction et tests de pré-production de modèles et prototypes ;
- La conception d'outils, gabarits, moules et matrices impliquant une technologie nouvelle ;
- La conception, la construction et l'exploitation d'une usine pilote qui n'est pas d'une échelle permettant la production commerciale dans des conditions économiques ;
- La conception, la construction et les tests pour des matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes ou services nouveaux ou améliorés ;
- Les coûts de développement et de production des sites internet.

#### **2.1.3. L'évaluation d'une immobilisation incorporelle à la sortie du patrimoine**

Les enregistrements comptables liés à la sortie du patrimoine d'une immobilisation incorporelle :

- La constatation de l'annuité d'amortissement au titre de l'exercice de cession ;



- La constatation du prix de cession ;
- La sortie de l'immobilisation du patrimoine ;
- La reprise des amortissements dérogatoires et dépréciation éventuels.

Les règles sont identiques à celles afférentes à la sortie d'une immobilisation corporelle<sup>10</sup>.

## 2.2. Comptabilisation des immobilisations corporelles

Pour qu'un élément soit constaté comme une immobilisation corporelle, il doit remplir les deux critères suivants :

- S'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entité ;
- Si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Autre caractéristique de l'immobilisation corporelle :

- Elle constitue une ressource économique contrôlée par l'entité ;
- Elle découle d'opérations ou de faits passés ;
- Elle représente des avantages économiques futurs dont la réalisation est prévue, c'est-à-dire raisonnable d'envisager ou de croire ;
- Elle est destinée à être utilisée d'une façon durable ;
- La durée économique dépasse une année<sup>11</sup>

### 2.2.1. Évaluation des immobilisations corporelles à la date d'entrée

L'évaluation des immobilisations corporelles échangées, apportées ou acquises à titre gratuit. Seront successivement analysés dans cette partie :

#### 2.2.1.1. Immobilisation corporelle acquise à titre onéreux

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

<sup>10</sup>SIEGWART Jean-Luc & MASSON Fabien, op. Cit, p. 116.

<sup>11</sup>TAZDAIT A., op cit, p.219.

Selon le PCG (article 321-10), le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué :

- De son prix d'achat ;
- De tous les coûts directement attribuables ;
- Des coûts relatifs à son démantèlement ;
- Des coûts d'emprunts ;

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en fonction sont comptabilisés en charges.

**a. les coûts directement attribuables**

Il s'agit des coûts directement engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction, soit :

- Coûts des rémunérations et autres avantages au personnel résultant directement de la constatation ou de l'acquisition de l'immobilisation ;
- Coûts de préparation du site et frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation ;
- Frais de livraison et de manutention, initiaux ;
- Frais de transport, d'installation, de montage nécessaires à la mise en état d'utilisation des biens ;
- Coûts liés aux essais de bon fonctionnement, déduction faite des revenus nets provenant de la vente des produits obtenus durant la mise en service ;
- Honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils, etc.

Coûts qui ne font pas partie des coûts des immobilisations :

- Coûts d'ouverture d'une nouvelle installation ;
- Coûts d'introduction d'un nouveau produit ou service ;

- Coûts de relocation d'une affaire dans un nouvel emplacement ou avec une nouvelle catégorie de clients ;
- Coûts administratifs et autres frais généraux à l'exception des coûts des structures dédiées ;
- Coûts des rémunérations et autres avantages au personnel ne résultant pas directement de la construction ou de l'acquisition de l'immobilisation.

### 2.2.1.2. Immobilisation corporelle produite

« Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production (...) » (PCG-article 321-1).

#### a. Coût de production

« Le coût d'une immobilisation produite par l'entité pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Il peut être calculé par référence au coût de production des stocks si l'entité produit des biens similaires pour la vente » (PCG-article 321-13).

Le coût de production d'une immobilisation corporelle est égal :

- au coût d'acquisition des matières consommées,
- augmenté des autres coûts engagés au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service. Les charges directes sont les charges qu'il est possible d'affecter, sans calcul intermédiaire, au coût d'un bien ou d'un service déterminé.

Les coûts d'emprunts peuvent être rattachés au coût de production des actifs éligibles si cette méthode comptable a été retenue.

La quote-part de charges correspondant à la sous-activité de l'entreprise n'est pas incorporable au coût de production. Le taux d'activité correspond au rapport de l'activité réelle de l'entité sur son activité normale.

### 2.2.1.3. Règles générales liées à la TVA

La TVA relative aux biens et services acquis par une entreprise redevable est déductible dans la mesure où ces derniers sont destinés à la réalisation d'opérations situées dans le champ d'application de la TVA.

Toutefois, la TVA n'est pas déductible sur certaines opérations, comme celles liées aux véhicules de tourisme. La TVA non récupérable est alors incluse dans le coût d'acquisition de l'immobilisation.

### **2.2.2. L'évaluation d'une immobilisation corporelle à la sortie du patrimoine**

La sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine peut avoir plusieurs origines :

- la cession volontaire à un tiers ;
- la cession forcée à un tiers ;
- le retrait d'actif volontaire ;
- le retrait d'actif forcé.

#### **2.2.2.1. Conséquences comptables de la sortie du patrimoine**

Les enregistrements comptables liés à la sortie du patrimoine d'une immobilisation corporelle comprennent :

- la constatation de l'annuité d'amortissement au titre de l'exercice de cession ;
- la constatation du prix de cession ;
- la sortie de l'immobilisation du patrimoine ;
- la reprise des amortissements dérogatoires et dépréciations éventuels.

#### **2.2.2.2. Régime de TVA de droit commun sur cessions d'immobilisations**

La cession d'une immobilisation corporelle comporte des conséquences au plan fiscal en matière de TVA.

Le régime de droit commun est l'imposition à la TVA. Selon le code général des impôts, la cession d'un bien immobilier d'investissement usagé est imposable à la TVA sur

son prix de vente, dès lors qu'il a ouvert droit à une déduction totale ou partielle lors de son acquisition (CGI<sup>16</sup> article 261.3).

Lors de la cession, le cédant doit établir une facture faisant mention de la TVA collectée.

A contrario, la cession d'un bien n'ayant pas ouvert droit à déduction lors de son acquisition (cas des véhicules tourisme) n'est pas soumise à la TVA.

Le cédant peut toutefois, sur option, soumettre l'opération à la TVA si la cession est effectuée au profit d'un négociant en matériel d'occasion. Le cessionnaire peut alors bénéficier d'un droit à déduction<sup>12</sup>.

### **2.3. Comptabilisation des immobilisations financières**

La comptabilisation d'une immobilisation financière intervient à la date à laquelle les droits qu'elle confère sont obtenus.

#### **2.3.1. Valeur d'entrée dans l'actif**

A l'occasion de leur acquisition les immobilisations financières sont comptabilisées à la juste valeur, y compris les frais de courtages, les textes non récupérables et les frais de banque. Les dividendes et intérêts à recevoir non payés et courus avant l'acquisition sont exclus du coût d'entrée.

Les titres cotés à l'étranger sont enregistrés pour le prix d'acquisition converti en dinars au jour de l'opération.

Le montant porté lors de la comptabilisation initiale est le prix définitif convenu quelque soit les modalités de règlement.

#### **2.3.2. Date de comptabilisation**

---

<sup>12</sup>SIEGWART Jean-Luc & MASSON Fabien, op.cit, p. 70.

Lors d'une opération normalisée, un instrument financier primaire peut être comptabilisé soit à la date de transaction, soit à la date de transfert. La vente est toujours comptabilisée à la date de livraison.

### 2.3.3. Évaluation postérieure

Dans les états financiers individuels les participations dans les filiales, les coentreprises ou les entités associées qui ne sont pas détenues dans l'unique perspective d'une cession dans un avenir proche, et les créances rattachées à ces participations sont comptabilisées au coût amorti.

Elles sont soumises à la clôture de chaque exercice à un test de dépréciation afin de constater une éventuelle perte de valeur, conformément aux règles générales d'évaluation des actifs<sup>13</sup>.

## Conclusion

Pour conclure ce chapitre, nous pouvons dire que les actifs immobilisés jouent un rôle prépondérant dans l'entreprise en particulier et dans le pays en général. Ces actifs peuvent être corporels, incorporels, ou financiers.

---

<sup>13</sup>TAZDAIT A., op.cit, p. 299.

# ***CHAPITRE II***

---

**Introduction au chapitre II**

La plupart des immobilisations ont une durée de vie limitée. En fin de vie ; leur valeur devient nulle. Par ailleurs, les éléments du patrimoine : immobilisations, stocks, créances, valeurs mobilières de placement peuvent se déprécier par suite de circonstances imprévues. Toutes ces pertes de valeur constituent une charge pour l'entreprise.

Ce chapitre présente l'amortissement et dépréciation des immobilisations, il est structuré en deux sections dont la première se focalise sur l'amortissement, tandis que la deuxième portera sur la dépréciation et la cession des immobilisations.

**1. Amortissement des immobilisations**

Au fur à mesure que l'entreprise utilise ses immobilisations, ces dernières connaissent une détérioration progressive. Cette détérioration fait baisser la valeur comptable de l'immobilisation. L'entreprise enregistre, alors, cette baisse chaque fin d'année sous forme d'amortissement. Ce concept fait l'objet d'une étude détaillée dans cette section.

**1.1. Définition de l'amortissement**

D'après le PCG, l'amortissement est « la constatation comptable d'un amortissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, de changement de technique et de toute autre cause. »<sup>1</sup>

L'amortissement est une obligation légale lorsque les conditions de sa mise en œuvre sont remplies. Par ailleurs l'amortissement n'entraîne pas de mouvement de trésorerie. Il consiste une charge calculée et non décaissée.

---

<sup>1</sup>DAVASSE H &PARRUITE M, « introduction à la comptabilité », 5ème éd Foucher ., 2011/2012, p.288.



**Tableau n°1:** Eléments de calcul de l'amortissement

PARAMETRES	COMMENTAIRE
A= annuité	c'est l'amortissement annuel
V <sub>o</sub> = valeur d'origine	Valeur du bien figurant en immobilisation= cout d'achat+TVA non déductible
N= durée d'utilisation	Durée normale d'utilisation du bien (années)
t = taux d'amortissement	Permet de calculer l'annuité
VNC= valeur nette comptable	Valeur comptable du bien à une date donnée= valeur d'origine – cumul des amortissements

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes.

## 1.2. Les immobilisations amortissables

Un actif est amortissable lorsque son utilisation est limitée dans le temps, pour des raisons physiques, techniques ou juridiques.

- Physique : l'actif subit une usure physique liée à son usage ou au temps qui s'écoule, exemple (bâtiments, matériel industriels, installation technique .....)
- Techniques : l'actif est soumis à une évolution technologique entraînant son obsolescence, exemple (logiciels, matériels informatique....)
- Juridique : l'actif est exposé a la perte de l'avantage que procure une protection juridique, limitée dans le temps<sup>2</sup>.

### 1.2.1. Les immobilisations incorporelles

L'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques liées a un actif incorporel est comptabilisé en charge.

<sup>2</sup> FRIEDRICH Jean-Jacques, op. cit, p183.

---

On distingue les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéfinie et celles dont la durée d'utilité est définie :

- Pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie, il n'y a pas d'amortissement ;
- Pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est définie il y aura constatation d'un amortissement sur la durée d'utilité ;
- Pour déterminer la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle, il faut considérer plusieurs facteurs : La durée du contrôle sur l'actif et les limitations juridiques telles que les dates d'expiration des contrats de location ;
- Les cycles de vie caractéristique de l'actif et les informations concernant l'estimation des durées d'utilité de type similaire d'actif qui sont utilisés de façon similaire ;
- L'obsolescence technique, technologique ;
- La stabilité de secteur d'activité dans lequel l'actif est utilisé et l'évolution de la demande pour les produits générés par l'actif ;
- La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est présumée ne pas dépasser 20 ans ;

Dans le cas d'amortissement sur une durée plus longue ou d'une absence d'amortissement, des informations spécifiques sont fournies dans l'annexe aux états financiers.

### **1.2.2. Les immobilisations corporelles**

- Les constructions ;
- Les installations techniques, matériels et outillages industriels ;
- Le matériel de transport ;
- Les autres immobilisations corporelles : mobiliers, matériels de bureau et matériels informatiques agencements...)

- Les immobilisations en concessions<sup>3</sup>.

### 1.3. Les immobilisations non amortissables

- Les immobilisations en cours ;
- Immobilisations acquises apurés des tiers ;
- Immobilisations créés par les moyens propres de l'entité ;
- Les terrains, les fonds commerciaux, le droit au bail et les marque, car la durées d'utilisation ne sont pas déterminables.

### 1.4. Les paramètres de l'amortissement

Les paramètres de l'amortissement ce sont : la base amortissable, le plan d'amortissement et la durée d'amortissement.

#### 1.4.1. La base amortissable

Est constituée par la **valeur brute** de l'immobilisation, sous déduction de sa **valeur résiduelle**, c'est ta dire la valeur vénale de l'actif à la fin de son utilisation diminuée des coûts de sortie, lorsque celle-ci présente un caractère significatif<sup>4</sup>.

**La valeur brute** : prix d'achat hors taxes récupérables majoré des frais accessoire, pour les biens acquis.

**Valeur résiduelle** : montant net qu'une entité s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendue.

La méthode de calcul d'amortissement en général est comme suit :

$$\text{Base amortissable(BA)} = \text{valeur brute(VB)} - \text{valeur résiduelle(VR)}$$

$$\text{Amortissement annuel} = \text{base amortissable} * \text{taux d'amortissement(T)}$$

<sup>3</sup> BENALILECHE N. , BOURAI C, LAMAOCHE R. , « l'amortissement des immobilisations », CFPA de sidi-aich, 2017,p.9 .

<sup>4</sup> FRIEDRICH Jean-Jacques, op. cit, p.184.

Ou aussi : annuité d'amortissement = base amortissable / nombre d'année d'utilisation prévu

### 1.4.2. Le plan d'amortissement

Un plan d'amortissement doit être établi pour chaque immobilisation, c'est-à-dire un tableau prévoyant la répartition, année par année, des amortissements constatés. Le plan amortissement traduit le rythme de consommation des avantages économiques attendus, en fonction de l'utilisation probable de l'actif. Il donne pour chaque année les informations suivantes :

- **la base d'amortissement** : c'est la valeur à laquelle on applique le taux d'amortissement ;
- **l'annuité d'amortissement** : c'est le montant de l'amortissement annuel résultant de la durée fixée. elle correspond à la dotation aux amortissements comptabilisées en charges ;
- **La valeur nette comptable** : c'est la différence, pour une année donnée, entre la valeur brute de l'immobilisation et le cumul des annuités d'amortissement.<sup>5</sup>

**Tableau n° 2** : Présentation de plan d'amortissement

Exercice	Base amortissable	Amortissement	Cumul	VNC
N				
N+1				
N+2				
N+3				

<sup>5</sup> FRIEDRICH Jean-Jacques, op. cit, p.184

N+n				
-----	--	--	--	--

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes

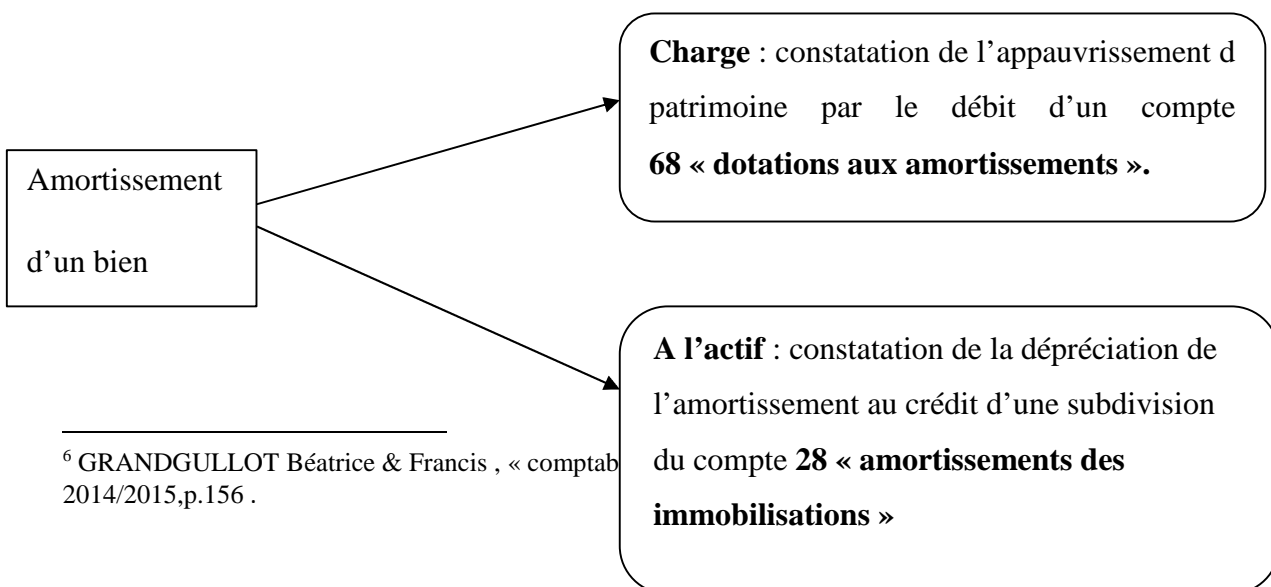
### 1.4.3. La durée d’amortissement

C’est la durée d’utilisation probable du bien en fonction des caractéristiques propres de l’entreprise, abstraction faite des durées d’usage fiscales, sauf pour les PME. Elle permet de calculer le taux d’amortissement. Par exemple, pour 5 ans= 100/5, soit 20%.

A titre indicatif, les taux les plus couramment utilisés en fonction des durées d’usage prévues par l’administration fiscale sont les suivants<sup>6</sup> :

Bâtiments commerciaux : 2 à 5 %	Matériel de transport : 20 à 25 %
Bâtiments industriels : 2 à 5 %	Mobilier : 10 à 20 %
Matériel : 10 à 15 %	Matériel de bureau : 10 à 20 %
Outillage : 10 à 20 %	Agencements : 5 à 10 %

Schéma n°1:L’amortissement pour dépréciation



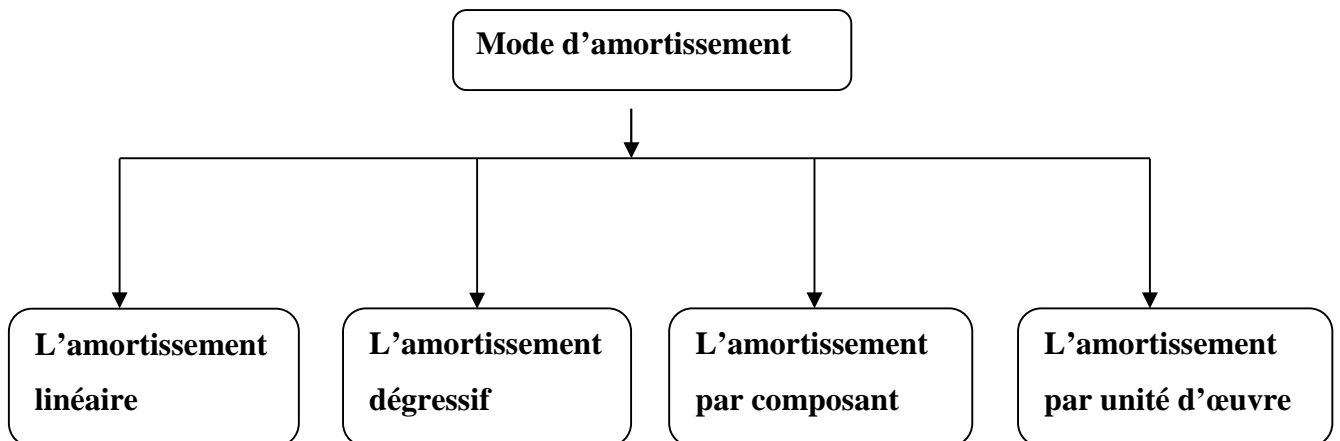
<sup>6</sup> GRANDGULLOT Béatrice & Francis , « comptab 2014/2015,p.156 .

Source : DORIATH Brigitte, « comptabilité et gestion des organisations », 2ème éd. DUNOD, paris, 2003, p.172 .

### 1.5. Les modes d'amortissement

Selon l'article 322-4 du PCG : « Le mode d'amortissement doit permettre de traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économique attendus par l'actif l'entité. Il est appliqué de manière constante pour les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques. » <sup>7</sup>

Schéma n°2: Les modes d'amortissement



Source : Réalisé par nous-mêmes.

En distingue trois modes d'amortissement :

#### 1.5.1. Le mode linéaire (par unité de temps)

L'amortissement linéaire consiste à appliquer pour chaque exercice une dotation constante aux biens amortis. Dans la mesure où le bien est souvent acquis en cours d'exercice

<sup>7</sup> BAETCHE A. & FOLL C. ,«comptabilité financière », 2ème éd. Archétype 82, paris, 2013, p.227.

comptable, il est nécessaire de pratiquer un amortissement partiel lors de la première et de la dernière annuité (amortissement dit prorata temporise)<sup>8</sup>.

L'amortissement est réalisé sur une période égale au nombre d'années probables d'utilisation de l'immobilisation par l'entreprise. **T=100/durée**

**Tableau n°3:** Les modalités de calcul de l'amortissement linéaire

Champ d'application	Mode d'amortissement de droit commun
Taux d'amortissement(t)	$t = 100\% / N$ N = nombre d'années d'utilisation du bien à amortir
Base amortissable fiscale	Vo
Point de départ	Début de la consommation des avantages économiques correspondant en général à la date exacte de mise en service (à début la date exacte d'acquisition). L'année peut être prise en compte pour 360 jours (mois de 30 jours) ou pour 365 jours (mois de jours réels)
Annuité d'amortissement(A)	A = base amortissable* t .il convient d'appliquer un prorata temporise lorsque la première (A1) est incomplète.  A1= base amortissable * t*n/360 ; dernière annuité (An)=A-A1 ou An= Vo*t*(360-n)/360.  (n) est le nombre de jours entre la date exact de mise en service et la date de clôture de l'exercice. Ainsi un amortissement sur 5 ans peut concerner 6 annuités lorsque la première annuité est complète.

Source : RECROIX Pascal, comptabilité approfondie, 2014/2015, p36.

Nous allons essayer de présenter la démarche de ce modèle d'amortissement par cet exemple.

<sup>8</sup> FAVRO Eric , « comptabilité et gestion des activités »,édition Nathan, paris,1997, p.5.

Le 30/09/N une entreprise achète un matériel à 176 000 DA, sa durée d'utilisation est de 5ans qui correspond à un amortissement linéaire, la valeur résiduelle est considérée comme nulle en fin d'utilisation, nous allons présenter le tableau d'amortissement selon la méthode linéaire.

➤ **Le calcul de taux linéaire (T)**

$$T = 1/5 * 100 = 20\%$$

➤ **Le calcul des annuités (A)**

Annuité (A) = base d'amortissement (BA) \* T \* nombre de mois / 12

- 1<sup>er</sup> annuité

Pour l'année N on compte 3 mois à partir de mois d'octobre.

$$A = 176\,000 * 0.2 * 3 / 12 \quad / \quad A = 8\,800 \text{ DA}$$

- (2<sup>ème</sup>, 3, 4,5) annuités

On compte une année pour N+1, N+2, N+3, N+4 :

$$A = 176\,000 * 0.2 = 35\,200 \text{ DA}$$

- Dernière annuité

La première et la dernière annuité doivent se compléter et constituer une année entière

$$A = 176\,000 * 0.2 * 9 / 12 = 26\,400 \text{ DA}$$

**Tableau n° 4:** Tableau d'amortissement par le mode linéaire

Un matériel			
Valeur d'origine HT	176 000	Date de la mise en service	30/09/N
Valeur résiduelle	00	Durée d'utilisation	5 ans
Base amortissable	176 000	Mode d'amortissement	Linéaire



Exercices	Base amortissable	Amortissement	Cumul	VNC
N	176 000	8 800	8 800	167 200
N+1	176 000	35 200	44 000	132 000
N+2	176 000	35 200	79 200	69 800
N+3	176 000	35 200	11 4400	61 600
N+4	176 000	35 200	14 9600	26 400
N+5	176 000	26 400	176 000	00

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes.

### 1.5.2. Le mode par unité d'œuvre

Cette méthode consiste à amortir simplement l'utilisation d bien pendant l'exercice sur sa capacité globale ; soit en déterminant le cout de l'unité d'œuvre soit par simple division.

Ce mode peut être lié à une unité d'œuvre en fonction par exemple

- Des kilomètres parcourus ;
- Du nombre d'article produits ;
- Du nombre d'heures d'utilisation d'une machine.

$\text{Annuité d'amortissement} = \text{base amortissable} * \text{taux d'amortissement annuel}$
--

$\text{Taux d'amortissement annuel} = \text{nombre d'UO de l'exercice} / \text{nombre total d'unité d'œuvre}$
---

Nous allons essayer de présenter la démarche d'application de ce modèle d'amortissement par cet exemple.

Un matériel industriel est mis en service le 01/08/N pour un montant 340 000 DA les avantages économiques attendues sur les 05 exercices sont assurés par le nombre d'unité fabriqués.

Soit respectivement 8 000, 32 000, 50 000, 44 000 et 20 000 unités.

la production totale du matériel industriel est de 150000 unités

➤ **Calcul de la première annuité**

$$A1 = (340\,000 - 10\,000) * 8\,000 / 150\,000 = 17\,600 \text{ DA}$$

$$A2 = 330\,000 * 32\,000 / 150\,000 = 70\,400 \text{ DA}$$

**Tableau n°5:** Tableau d'amortissement par unité d'œuvre (UO)

Exercice	Base amortissable	Amortissement	Cumul	VNC
<b>N</b>	330 000	17 600	17 600	312 400
<b>N+1</b>	330 000	70 400	88 000	242 000
<b>N+2</b>	330 000	110 000	198 000	132 000
<b>N+3</b>	330 000	88 000	286 000	44 000
<b>N+4</b>	330 000	44 000	330 000	00

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes.

### 1.5.3. L'amortissement dégressif

Pour pouvoir amortir un bien en dégressif, trois conditions sont à respecter :

- Il faut que le bien soit acheté neuf ou s'il est acheté d'occasion il faut qu'il ait été remis à neuf ;
- Il faut que sa durée d'utilisation probable soit supérieure à 3 ans ;
- Il faut qu'il soit autorisé fiscalement, car l'administration fiscale a fixé une liste restrictive des biens amortissables en dégressif<sup>9</sup>.

Le taux dégressif est obtenue à partir du taux linéaire que l'on multiplie par un coefficient varie selon la durée d'utilisation du bien :

<sup>9</sup> FAYEL A.& PERNOT D., « comptabilité générale de l'entreprise », 2<sup>ème</sup> éd. DUNOD, paris, 2001,p.290.

<b>Taux d'amortissement linéaire*</b>	<b>coefficient*</b>	<b>nombre des mois/12.</b>	<b>taux d'amortissement dégressive=</b>	<b>taux d'amortissement</b>
---------------------------------------	---------------------	----------------------------	---	-----------------------------

**Tableau n° 6:** les coefficients de taux d'amortissement dégressif fiscal

Durée d'amortissement	Coefficient
3- 4 ans	1.5
5- 6 ans	2
>6 ans	2.5

Source : BARUCH Philippe « comptabilité générale » édition bargue ,année 1996, paris, p 195 .

Selon cette méthode, l'annuité d'amortissement ne se calcule pas sur la valeur brute du bien, mais sur la valeur résiduelle c'est-à-dire sur la valeur nette comptable. la première année, l'annuité d'amortissement est calculée sur la valeur brute, les années suivantes c'est la valeur résiduelle qui servira de base au calcul des annuités.

Nous allons essayer de présenter la démarche d'application de ce modèle d'amortissement par l'exemple suivant.

L'entreprise a acquis une machine, le 01/03/N, pour une valeur HT de 650 000DA la durée d'utilisation est de 5 ans.

➤ **Calcul de taux d'amortissement**

$$T (\text{linéaire}) = 100/5=20\%$$

Puisque l'immobilisation est utilisée sur 5 ans, le coefficient dégressif est de 2

$$\text{Taux dégressif (TD)} = 20\% * 2 = 40\%$$

$$\text{La première annuité} = 650\,000 * 40\% * 10/12 = 216\,666.67 \text{ DA}$$

$$\text{La seconde annuité} = (650\,000 - 216\,666.67) = 433\,333.33$$

$$433\,333.33 * 40\% = 173\,333.33 \text{ DA}$$

**Tableau n° 07** : Plan d'amortissement par la méthode dégressif

<b>Machine</b>				
Valeur d'origine HT	650 000	Date de mise en service	01/03/N	
Valeur résiduelle	00	Durée d'utilisation	5 ans	
Base amortissable	650 000	Mode d'amortissement	Dégressif	
<b>Exercices</b>	<b>Base amortissable</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Cumul</b>	<b>VNC</b>
N	650 000	216 666.67	216 666.67	433 333.33
N+1	433 333.33	173 333.33	390 000	260 000
N+2	260 000	104 000	494 000	156 000
N+3	156 000	62 400	556 400	93 600
N+4	93 600	80 228.57	636 628.57	13 371.43
N+5	13 371.43	13 371.43	650 000	00

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes.

Si l'annuité dégressif devient inférieur ou égal a résultat de quotient (quotient= VNC/ durée restante). C'est le résultat de quotient qu'il faut prendre en considération pour les années restante.

$$5^{\text{ème}} \text{ annuité} = 93\,600 * 0.4 = 37\,440 \text{ DA}$$

$$Q = \text{VNC} / \text{durée restante} = 93\,600 / 14 * 12 = 80\,228.57 \text{ DA}$$

Annuité inférieur au quotient  $\Rightarrow$   $5^{\text{ème}} \text{ annuité} = 80\,228.57 \text{ DA}$

$$6^{\text{ème}} \text{ annuité} = 80\,228.57 * 2 / 12 = 13\,371.43 \text{ DA}$$

**1.5.4. Les amortissements par composant**

Une immobilisation corporelle est souvent composée de plusieurs éléments qui nécessitent d'être éclater en composants.

Les composants sont les éléments principaux de l'immobilisation qui doivent faire l'objet de remplacement à l'intervalle régulier ou qui ont des durées d'utilisation différentes de l'ensemble.

Chaque composant à une durée d'amortissement propre.

En pratique plus la durée d'utilisation dans l'entreprise d'une immobilisation donnée est longue, plus il sera nécessaire de faire apparaître des composants.

Nous allons essayer de présenter la démarche d'application de ce modèle d'amortissement

Le 15/09/N, l'entreprise Y fait l'acquisition d'un matériel industriel pour un montant de 600 000 DA HT. Certains accessoires de ce matériel doivent être changés tous les 02 ans pour maintenir la qualité des produits. Leurs valeurs inclussent dans le cout d'acquisition global égal à 60 000 DA par ailleurs dans le matériel doit être réviser tous les 04 ans au cout 40 000 DA HT (valeur incluse). La durée d'utilisation de la structure est 08 ans.

➤ **Amortissement de la structure, durée 08 ans, T 12.5%**

$$A1 = 600\,000 * 0.125 * 3.5 / 12 = 21\,875 \text{ DA}$$

**Tableau n°8:** Amortissement de la structure

Structure				
Exercice	Base amortissable	Amortissement	Cumul	VNC
N	600 000	21 875	21 875	578 125
N+1	600 000	75 000	96 875	503125

<b>N+2</b>	600 000	75 000	171 875	428 125
<b>N+3</b>	600 000	75 000	246 875	353 125
<b>N+4</b>	600 000	75 000	321 875	278 125
<b>N+5</b>	600 000	75 000	396 875	203 125
<b>N+6</b>	600 000	75 000	471 875	128 125
<b>N+7</b>	600 000	75 000	546 875	53 125
<b>N+8</b>	600 000	53 125	600 000	00

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes.

➤ **Amortissement des accessoires durées 02 ans, T=50%**

$$60\,000 * 0.5 * 3.5 / 12 = 8\,750 \text{ DA}$$

**Tableau n°9: Amortissement des accessoires**

Les accessoires				
Exercice	Base amortissable	Amortissement	Cumul	VNC
N	60 000	8 750	8 750	51 250
N+1	60 000	30 000	38 750	21 250
N+2	60 000	21 250	60 000	00

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes.

➤ **Amortissement de la révision, durée 04 ans, T=25%**

$$40\,000 * 0.25 * 3.5 / 12 = 2\,916 \text{ DA}$$

**Tableau n° 10:**Amortissement de la révision

La révision				
Exercice	Base amortissable	Amortissement	Cumul	VNC
N	40 000	2 916	2 916	37 084
N+1	40 000	10 000	12 916	27 084
N+2	40 000	10 000	22 916	17 084
N+3	40 000	7 084	30 000	10 000

Source : Tableau réalisé par nous –mêmes.

### 1.6. L'impact de l'amortissement et dépréciation dans le bilan et le compte de résultat

Les amortissements ont un double impact :

L'impact sur le fonds de roulement, en diminuant la valeur des immobilisations chaque année, on peut penser que l'amortissement contribue à l'amélioration du fonds de roulement de l'entreprise. Mais dans le même temps il diminue le résultat qui est logé au niveau des fonds propres. Il y a donc un équilibre au niveau du haut du bilan.

Par contre, une immobilisation non amortissable (terrain, fonds de commerce) conduit à la dégradation du fonds de roulement.

L'impact sur le résultat, en effet, les dotations aux amortissements sont des charges déductibles qui viennent diminuer le résultat imposable, et donc l'impôt. Pour une immobilisation non amortissable, cette économie bien entendu n'existe pas.

## 2. Dépréciation et cession des immobilisations

Dans cette partie nous étudions comme premier point la dépréciation : Une perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une entité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, en deuxième points nous parlerons sur la cession : la cession d'une immobilisation est considérée comme une opération exceptionnelle, l'entreprise n'ayant pas pour objet habituellement de céder ses immobilisations.

---

## 2.1. Dépréciation

A la clôture des comptes, l'entreprise doit apprécier s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

### 2.1.1. Définition

Selon le PCG, la dépréciation d'une immobilisation (corporelle ou incorporelle) est la constatation que sa valeur actuelle (ou réelle) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. Une dépréciation n'est possible que si la valeur nette comptable est supérieure à la fois à la valeur vénale et à la valeur d'usage, qui représentent la valeur actuelle ou réelle de l'immobilisation en question. La dépréciation peut s'appliquer à tous les comptes d'actifs. Sa comptabilisation est une application du principe de prudence, afin d'atteindre l'objectifs de l'image fidèle<sup>10</sup>.

### 2.1.1. Les indices de pertes de valeur

On distingue deux types d'indices

#### 2.1.2.1. Les indices internes à l'entreprise

- Modification importante dans le mode d'utilisation, exemple : restructuration du marché de l'entreprise entraînant une utilisation moindre d'un certain type de matériel.
- Facteur d'obsolescence qui n'a pas été pris en compte au niveau de l'amortissement.
- Dégradation physique de toutes natures ; avaries, défauts graves et récurrents dans le fonctionnement.
- Performance inférieure à celle initialement prévue.

#### 2.1.2.2. Les indices externes à l'entreprise

---

<sup>10</sup> GILLET Roland, « comptabilité générale », éd. Pearson France, paris, 2014, p.112.



- Toute cause macroéconomique (niveau de vie, structure et habitudes de consommation...) entraînant une baisse significative de la consommation de produit fabriqué et / ou vendu.
- Diminution de la valeur de marché d'un actif<sup>11</sup>.

### 2.1.3. Tests de dépréciation

Lorsqu'une entité effectue un test de dépréciation, elle compare sa valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

- Si la valeur vénale est supérieure à la valeur nette comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- Si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable, c'est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage qui est retenue. Si la valeur vénale ne peut être déterminée, c'est la valeur d'usage qui est retenue.

Dans ce cas une dépréciation est comptabilisée<sup>12</sup>.

La dépréciation = VNC – valeur actuelle (VA)
--

### 2.1.4. Comptabilisation des dépréciations

La dépréciation est la constatation d'une part d'une charge calculée, ou non décaissée, enregistrée au débit du compte 681 « Dotation aux amortissements, provisions et perte de valeur » ; et d'autre part de la diminution d'un compte d'actif enregistrée au crédit du compte 29 « Dépréciation des immobilisations ».

La perte de valeur constatée par la dépréciation est réversible, c'est-à-dire que contrairement à l'amortissement, elle n'est pas définitive : à chaque fin d'exercice, l'entreprise doit s'assurer que le montant de la dépréciation reflète toujours la perte de valeur. Si cela

<sup>11</sup> DAVASSE H. & PARRUITE M., op. Cit, p.308.

<sup>12</sup> BAETCHE A. & FOLL C., op.cit, 268.

s'avère nécessaire, elle doit ajuster le montant de la dépréciation, ce qui la conduit soit à l'augmenter, soit à le diminuer, ou à l'annuler<sup>13</sup>.

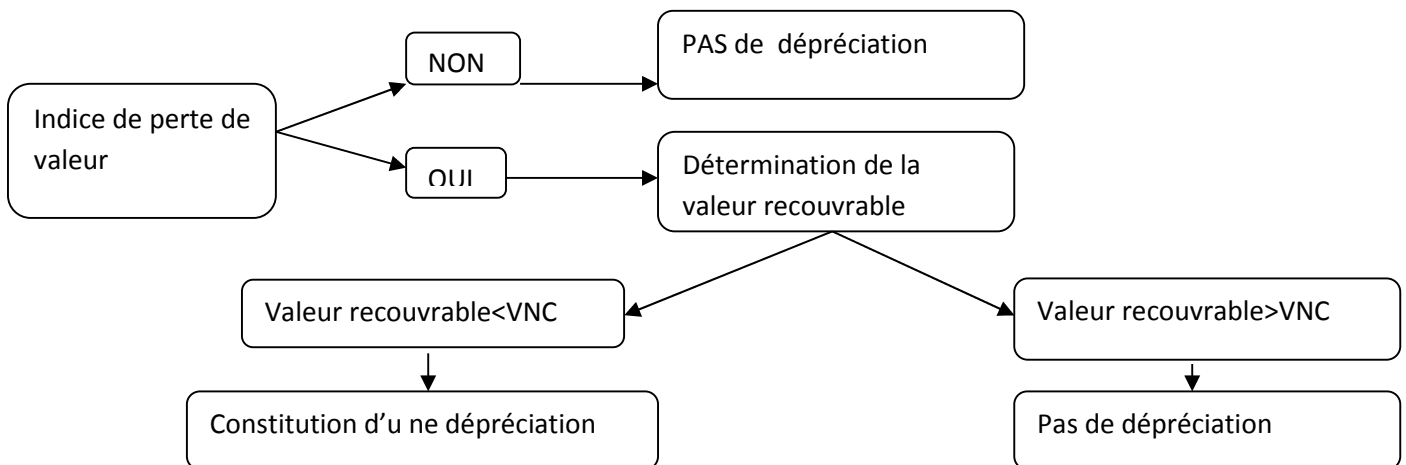
➤ **Constatation ou augmentation de la dépréciation**

681		dotations aux amortissements	**	
	29	dépréciations des immobilisations		**

➤ **Diminution ou annulation d'une dépréciation**

29		dépréciations des immobilisations	**	
	781	reprises d'exploitation sur perte de valeur et provision actif Non courant		**

**Schéma n°3: L'explication de la dépréciation**



Source : TOURON PH ; TONDEUR H , « comptabilité en IFRS », édition d'organisation, 2004.

**2.1.5. Dépréciation des immobilisations non amortissables**

<sup>13</sup> COLLAIN B. & DEJEAN F. LE THEULE M. , éd. DUNOD , paris, 2011, p. 190.

---

A la fin de chaque exercice l'entreprise doit vérifier pour chaque immobilisation soit amortissable ou non amortissable s'il existe une dépréciation.

### **2.1.5.1. Les immobilisations en cours**

Les immobilisations en cours sont soumises à un test de perte valeur, compte tenu des changements d'estimation survenus au cours des travaux, la valeur recouvrable de l'immobilisation devient inférieure à la valeur recouvrable.

### **2.1.5.2. Les immobilisations financières**

A la clôture de l'exercice, les immobilisations financières sont soumises à un test de perte de valeur.

Les indices de perte valeur des immobilisations financières

- Difficultés financière significatives de l'émetteur ;
- Défaut de paiement ;
- Disparition d'un marché actif pour les immobilisations financières ;
- Constatations d'une baisse mesurable des flux de trésorerie future estimés pour un groupe d'actifs financiers depuis l'entrée de l'actif au bilan.

#### **a) Comptabilisation :**

- Participation et créances rattaché à des participations ;

L'écart d'évaluation dégagé est comptabilisé en diminution ou augmentation du compte 105 « Écart d'évaluation ».

- Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille ;
- Placement détenus jusqu'à échéance ;

---

L'écart d'évaluation dégagé est comptabilisé en charge et produit financiers période sans compensation.

- Prête et avances consentis par l'entreprise ;

L'écart d'évaluation dégagé est comptabilisé en charge et produit financier de la période sans compensation.

## **2.2. Réévaluation et Cession d'immobilisation**

Dans cette partie nous parlerons sur la réévaluation et la cession des immobilisations.

### **2.2.1. La Réévaluation**

Une immobilisation corporelle après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif est comptabilisée à son coût diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur.

#### **2.2.1.1. Définition**

Dans certains contextes particuliers, l'application des règles comptable normales d'évaluation (coût historique et amortissement) peut aboutir à des valeurs nettes comptables nettement inférieures à la valeur économique des immobilisations. On peut se trouver avec un bilan dans lequel la rubrique immobilisations renferme des plus-values latentes importantes. Une telle situation peut ne pas refléter une image fidèle de cette rubrique.

La technique de la réévaluation des immobilisations offre aux entreprises la possibilité de donner aux immobilisations une valeur proche de leur valeur économique. La loi française offre un cadre permanent de réévaluation, appelé « réévaluation libre ». Dans certaines circonstances, des lois spécifiques de réévaluation sont promulguées. Il en a été ainsi en France en 1959 puis en 1976. Lorsque la réévaluation est réalisée dans le cadre d'une loi spécifique, elle est appelée « réévaluation légale »<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> GARMILIS A. , « comptabilité financière », 2ème éd. DUNOD, paris,2002, p. 167 .

**2.2.1.1. Réévaluation légale**

Les immobilisations non amortissables devraient être évaluées à leur valeur d'utilité au 31 décembre 1976. La plus-value a été portée dans un compte de réserve.

Les immobilisations amortissables devraient être évaluées à leur valeur nette comptable indexée, l'index étant fonction de la date d'acquisition du bien. La plus-value a été

portée dans un compte de provision réglementée. Cette provision doit être reprise au cours de chacun des exercices suivants au prorata des amortissements pratiqués<sup>15</sup>.

21		Immobilisation incorporelle	**	
	28	Amortissement des immobilisations		**
	105	Ecart de réévaluation		**

**2.2.1.2. Réévaluation libre**

Conformément à l'article 350-1 du PCG, les immobilisations doivent être réévaluées à leur valeur actuelle. L'écart entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable constatée lors d'une opération d'ensemble de réévaluation ne participe pas à la détermination du résultat. Il inscrit directement dans les capitaux propres<sup>16</sup>.

105		Ecart de réévaluation	**	
	20	Immobilisation incorporelle		**

<sup>15</sup> OBERT Robert, « comptabilité approfondie et révision », 5<sup>ème</sup> éd. DUNOD, Paris, 2004, p.141.

<sup>16</sup> Idem, p. 143.

Si la valeur est supérieure à l'écart de réévaluation enregistré précédemment en capitaux propres, l'excédent sera passé en perte valeur ;

681		Dotations aux amortissements, prov	**	
	29	Perte valeur sur immobilisation		**

### 2.2.2. La Cession

Il arrive que l'entreprise veuille se séparer d'une immobilisation avant la fin de sa durée de vie, pour la mettre en rebut ou la vendre.

#### 2.2.2.1. Définition

La cession d'une immobilisation est considérée comme une opération exceptionnelle.

La sortie de l'élément du patrimoine doit être enregistrée à la date de l'opération ou l'événement qui opère le transfert de la propriété du bilan. La sortie du bien du patrimoine implique deux opérations comptables :

- La constatation de la disparition du bien à l'actif du bilan par annulation de sa valeur comptable à la date de l'opération ;
- La constatation de la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable qui constitue le résultat de la cession (plus ou moins-value).

La différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable donne lieu à une plus-value si le premier est supérieur à la deuxième ou à une moins-value dans le cas contraire.

**prix de cession = valeur nette comptable (prix d'achat - amortissement) + (+-) value**

**Résultat de cession = prix de cession - valeur nette comptable**

**la plus value ou moins value = prix de cession - VNC**

### 2.2.2.2. Enregistrement comptable de la cession

Le principe de l'enregistrement comptable est suivant :

- On inscrit au débit les amortissements cumulés (compte 28) et les pertes de valeur constatées (compte 29), pour solder ces comptes ;
- Le prix de cession est enregistré au débit du compte de trésorerie ou / et compte 462 « créances sur cession des immobilisations ».

Le résultat de la cession est comptabilisé :

- Au débit du compte 652 « moins-values sur sortie d'actifs immobilisé non financiers » ;
- Au crédit le compte 752 « plus-values sur sorties d'actifs immobilisés non financiers ».

La cession d'une immobilisation amortissable s'effectue en trois étapes <sup>17</sup>:

- Calcul de la VNC du bien cédé au jour de la cession ;
- Sortie du bien cédé de l'actif du bilan à sa valeur nette comptable ;
- Constatations du prix de cession en produits exceptionnels.

### 2.2.2.3. La mise hors service des immobilisations

L'article 121-121 de l'arrête du 26 juillet 2008 préconise ce qui suit : « les profits et les pertes de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle sont

<sup>17</sup> FRIEDRICH Jean-Jacques, op. cit, p. 220.

déterminés par différence entre les produits de sortie nets estimés et la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisés en produits ou en charges opérationnelles dans le compte de résultat.

Les mêmes règles sont applicables dans le cadre d'un abandon d'activité par l'entité ». Dans ce cas, les immobilisations sont sorties du patrimoine de l'entreprise et ne peuvent plus se vendre. Elles, sont, donc, mise en réforme. L'immobilisation, à ce moment, ne peut procurer aucun avantage économique à l'entreprise.

La décision de mise hors service ne peut être décidée librement, elle revient, donc, à un comité de direction comprenant les responsables techniques. La mise au rebut doit faire l'objet d'un procès-verbal daté et signé et communiqué au service comptable.

Les immobilisations doivent être éliminées de l'actif du bilan lors de leur mise hors service.

La mise hors service d'immobilisation revient pour différentes raisons tel que l'obsolescence, la réforme.....

La valeur nette comptable à la date de mise hors service est constatée par le compte 672 « valeur comptable des immobilisations en rebut » en contre partie d'un compte d'immobilisation en nature.

672		valeur comptable des immobilisations en rebut	**	
	20	Immobilisation incorporelle		**
	ou			
	21	immobilisation corporelle		**

Parmi le nouveau SCF nous n'avons constaté que les changements apportés sur les immobilisations en matière d'amortissement et dépréciations nous pouvons citer l'approche par composant, cette mesure aura pour conséquence des révisions plus fréquentes du plan d'amortissement, puisque la consommation des avantages économiques peut varier avec le temps.



---

Ainsi, propre à chaque élément est comptabilisé séparément est un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

#### 2.2.2.4. Différence entre la cession et la mise hors service d'immobilisation

Les deux opérations se ressemblent sur plusieurs points. Les différences se trouvent au niveau des points suivants :

- Le prix de vente, dans l'opération de mise au rebut est nul, alors que dans l'opération de cession est largement positif ;
- La valeur actuelle du bien mise au rebut est nulle parce que ce dernier ne revient avec aucun avantage économique à l'entreprise. Aussi, la valeur vénale, dans ce cas, est nulle ;
- L'opération de mise hors service intervient avant la fin du plan d'amortissement. A cet effet, la dernière annuité d'amortissement sera plus importante que les précédentes. Elle ramène, donc, la valeur nette comptable à sa valeur actuelle qui est nulle. Cette dernière annuité sera comptabilisée comme charge exceptionnelle. Notons que dans ce cas, il n'y a lieu de comptabiliser une dépréciation car l'immobilisation ne sera plus être utilisé par l'entreprise ;
- Enfin, dans l'opération de mise au rebut, l'entreprise n'enregistre aucune opération de vente relative à l'immobilisation sortie. Alors, l'entreprise ne comptabilise pas le prix de vente, c'est le contraire dans l'opération de cession des immobilisations.

Le suivi de l'évaluation de la valeur des immobilisations et la comptabilisation des dépenses ultérieures à la date d'acquisition permettent des calculs exacts des plus-values ou des moins-values lors de leur cession. Ainsi, l'information financière sera fondée et utile à la prise de décision en matière d'investissement<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> ZIGHEM H., « le traitement comptable des immobilisations de l'entreprise selon les nouvelles normes algériennes : cas de SONATRACH », université de Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzo, 2012.

**Conclusion**

Pour conclure ce chapitre, nous pouvons dire que les amortissements sont des pertes de valeur consécutives à la consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation. Contrairement aux amortissements, les dépréciations sont des valeurs indépendantes de la consommation de ces avantages économiques, elles résultent d'événements exceptionnels

# CHAPITRE III

## **Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX**

---

### **1. Présentation de l'EPE TDA Complexe Industriel ALFADITEX**

Depuis la situation de l'importation des produits textiles en 1995, les industries textiles Algérienne ont subi une conformation à une mutation profonde de leur environnement et une concurrence internationale et cela l'émergence de nouveaux concurrente issu des pays asiatique.

Entreprise ALFADITEX (ex\_ INDITEX) est une de ces entreprises nationale qui sont confrontées à plusieurs problèmes structurels : les machines, le cout élevé du coton de la soie et manque de déchets textiles sur le territoire national.

L'entreprise a été obligé de faire appel à de nouvelles matières premières comme les libres « nobles », (polyptère, polypropènes, acrylique) et de renouveler les appareils de production est-cela pour continuer à exister et survivre à la concurrence.

L'entreprise ALFADITEX est constituée de plusieurs éléments, qui sont d'ordres financiers, économiques, techniques et humains. Ces les objectifs fixés par l'entreprise.

#### **1.1. Historique de l'entreprise TDA unité ALFADITEX**

Textiles Divers Algérie Spa (TDA Spa) est une société par action au capital de 2 000 000 000 DA, rattaché au holding des industries manufacturières. Elle est passée par plusieurs mutations de l'économie nationale réalisée par l'entreprise mère SONITEX.

Le complexe est mis en fonction en 1982 par la société nationale des industries textiles (SONITEX), qui fut créé en 1966 par l'ordonnance N°66-218, puis après restructuration, le complexe dépend de l'entreprise INDITEEX dont le siège est à M'SILA. En 1998 elle est instituée en filiale sous tutelle du groupe TEXMACO, ALFADITEX SPA, en 2012 elle institue en unité sous tutelle du groupe TEXALG Spa, à partir du 01/01/2017, affiliée au groupe TDA Spa appelé complexe industriel ALFADITEX.

## **Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX**

---

### **1.2. Donnée générale sur l'unité ALFADITEX**

#### **1.2.1. Localisation :**

L'EPE « TEXTILES DIVERS ALGERIE SPA Complexe industriel ALFADITEX » est sise RN 26 Remila commune de Fénaia, dans la wilaya de Bejaia, y compris son siège. Il est implantés sur une parcelle de terrain d'une superficie de (189 829 m<sup>2</sup>), les terrains sont excédentaires et permettent des extensions.

L'entreprise dispose de deux autres parcelles de terrain, la première étant l'extension de l'usine sur laquelle sont implantés des logements de fonction (la base de vie de l'entreprise), cette parcelle a une superficie de 33 336 m<sup>2</sup>).

La seconde sur laquelle est implantée une station de pompage de l'eau d'un forage dans le lit d'Oued Soummam, cette parcelle a une superficie de (505 m<sup>2</sup>).

#### **1.2.2. L'usine est délimitée :**

- Au Nord par une piste carrossable et des terres agricoles (oliviers).
- Au Sud par la route nationale N° 26.
- A l'Est par une piste carrossable et des terres agricoles (oliviers).
- A l'ouest par Oued REMILA.

#### **1.2.3. Accessibilité du terrain :**

- Accessible aux poids lourd plus de 15 tonnes et moins de 30 tonne.
- En bordure de la route national N° 26 allant de la route nationale N° 5 vers Bejaia et Jijel.
- A 35 KM de l'aéroport de Bejaia.
- A 35 KM du port maritime et commercial de Bejaia.

#### **1.2.4. Effectif**

L'usine possède un effectif total estimé à 414 travailleurs dont 12 femmes et 402 hommes repartis dans les déférentes catégories suivantes :

## **Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX**

---

- Cadres 60.
- Agents de maitrise 66.
- Agents d'exécution 286.

### **1.2.5. Statut juridique :**

L'EPE TEXTILES DIVERS ALGERIE SPA COMPLEXE INDUSTRIELALFADITEX par abréviation (EPE TDA Spa AFADITEX ) est une entreprise publique économique non affiliée rattachée au portefeuille de la société de gestion de participation (industrie, manufacturières) créés par acte N° 636 DES actes administratif de la direction des domaines de l'état de la wilaya d'Alger, une application de la résolution N°05/111 de conseil des participations de l'état du 03 mars 2011 relative au redressement et à la relance des entreprises publique de textile.

L'entreprise a absorbé et fusionné, à partir du 01janvier 2012, 17 entreprises affiliées au groupe TEXMACO SPA.

### **1.3. Produits fabriqués :**

L'EPE TEXTILES DIVERS ALGERIE SPA Complexe Industriel ALFADITEX possède plusieurs types de produit

- Tapis-Moquette aiguilletés.
- Ouates de diverses masses surfaciques.
- Molletons et serpillières.
- Feutres en diverses masses surfaciques.
- Coton nappé.
- Tissus d'ameublement.
- Tissus d'habillement.
- Tissus pour couverture.
- Tissus peluche.

## **Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX**

---

### **1.4. Objectifs de TDA :**

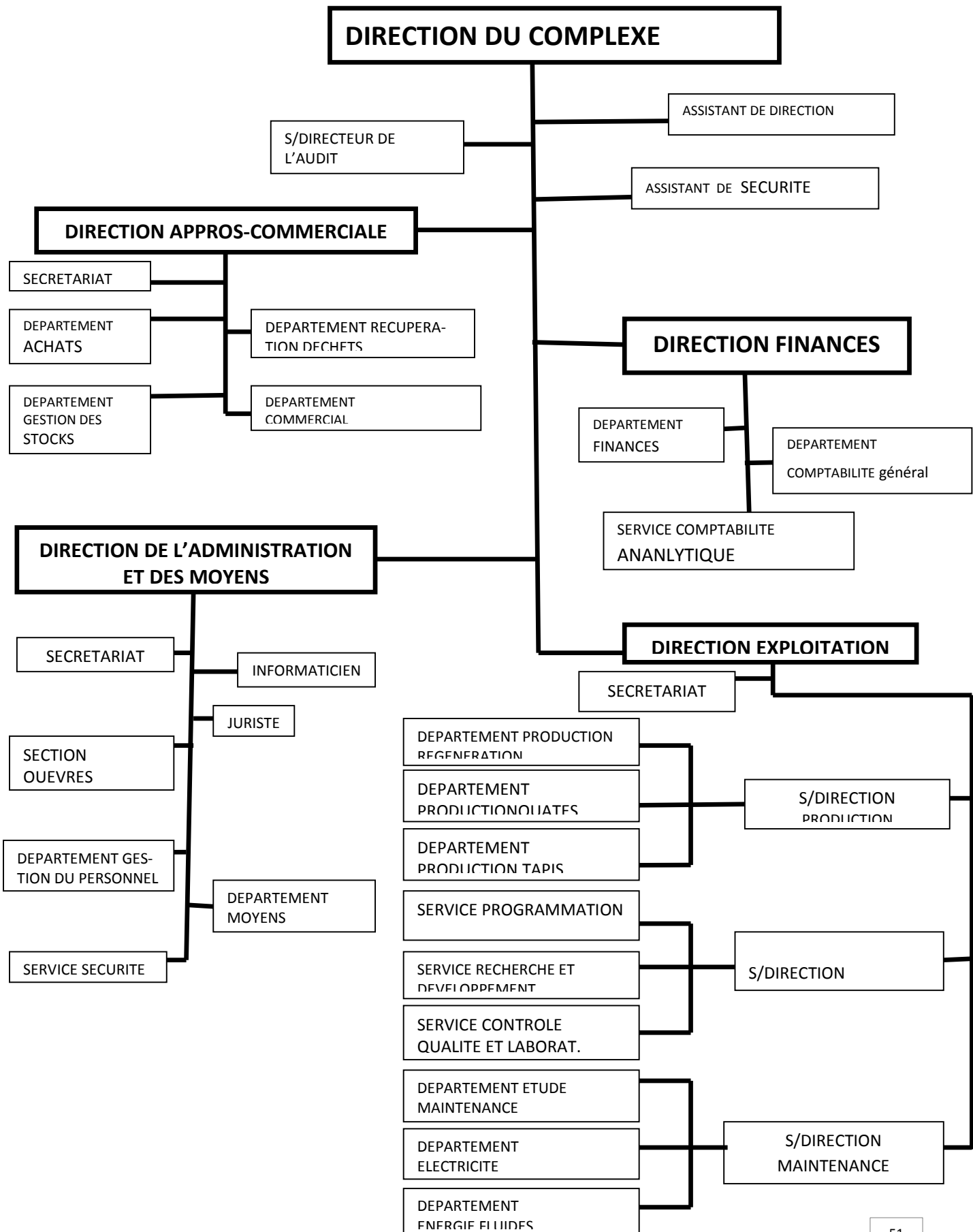
L'objectif essentiel de l'unité de puis sa création étant de satisfaire à la demande nationale en produit textiles et leurs dérivés. Mais actuellement « le but complexe est d'arriver à exister sur le marché », surtout avec la libération des produits textiles en 1995, elle cherche aussi à dégager une meilleure rentabilité et déterminer les produits à fabriquer avec un rendement économique certain et en fin assurer la réalisation des profits.

### **1.5. Capacité de stockage :**

- Matière première : 2 000 ML
- Matière consommable : 18 000 ML
- Produit finit : 242 320 ML.

# Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

## 1.6. ORGANIGRAMME : DIRECTION DU COMPLEXE





## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

### 2. L'enregistrement comptable des immobilisations du complexe industriel ALFADITEX

Le travail de recherche théorique développé dans le deuxième chapitre nécessite d'être suivi par un cas d'application sur une entreprise industrielle. Pour cela nous avons effectué un travail sur le terrain complexe industriel ALFADITEX qui nous a permis de rapprocher la recherche théorique à la réalité. Par l'étude de quelques exemples concrets des immobilisations de cette entreprise.

#### 2.1. L'étude des exemples concrets

##### 2.1.1. Les immobilisations incorporelles

###### Cas n° 01

Le 26/12/2018, L'UNITE ALFADITEX a acquis un logiciel d'investissement, pour un montant de 340 000 DA. N= 5 ans, t = 20%, TVA 19%, mode linéaire.

- **Calcul de la TVA**

$$340000 * 19\% = 64\ 600,00 \text{ DA}$$

- **Comptabilisation de l'acquisition**

26/12/2018				
204000		Logiciels informatiques	340 000	
445330		TVA à récupérer sur achats d'immobilisations	64 600	
	4041	Fournisseurs- achats d'immobilisations		404 600

- **Règlement de l'acquisition**

26/12/2018				
4041		Fournisseurs- achats d'immobilisations	404 600	
	512	Banque		404 600

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

---

- Calcul de l'amortissement :**

Taux linéaire = 100% / 5 ans = 20%

$$A1 = VO * t$$

$$A1^1 = 340\ 000 * 0,2 = 68\ 000,00\ DA$$

$$VNC\ 1^2 = VO - A1$$

$$VNC1^2 = 340\ 000 - 68\ 000 = 272\ 000\ DA$$

$$A5^3 = 340\ 000 * 0,2 = 68\ 000,00\ DA$$

$$VNC5 = VO - \text{Cumul}$$

$$VNC5^4 = 340\ 000 - 340\ 000 = 00\ DA$$

**Tableau n°1:** Le tableau d'amortissement de logiciel d'investissement

Exercices	Base amortissable	Amortissement	Cumul	VNC
2019	340 000	68 000 <sup>1</sup>	68 000	272 000 <sup>2</sup>
2020	340 000	68 000	136 000	204 000
2021	340 000	68 000	204 000	136 000
2022	340 000	68 000	272 000	68 000
2023	340 000	68 000 <sup>3</sup>	340 000	00 <sup>4</sup>

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

- Comptabilisation de la dotation aux amortissements de l'exercice au 31 /12/2019**

31/12/2019				
681104		Logiciels informatiques et assimilés	68 000	
	280400	Amortissements des logiciels informatiques et assimilé		68 000

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

---

- **Place des amortissements dans le bilan et le compte de résultats (CR)**

	Exercices				
	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Compte de résultat</b>					
Dotations aux amortissements	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000
Résultat	-68 000	-68 000	-68 000	-68 000	-68 000
<b>Bilan</b>					
Actif					
Immobilisations (valeur nette)	272 000	204 000	136 000	68 000	00
Banque					
passif					
capital					
Ecart de réévaluation					
Report à nouveau					
Résultat					

### Cas n°02

Le 24/09/2012 L4UNITE ALFADITEX a acquis un logiciel de paie DLG, pour un montant du 96 000DA, n= 5ans, t= 20%, TVA 17%, mode linéaire.

- **Calcul du montant de la TVA**

$$\text{TVA} = 96\,000 \times 0,17$$

$$\text{TVA} = 16\,320,00 \text{ DA}$$

- **Comptabilisation de l'acquisition**

24/09/2012				
204000		Logiciels informatiques	96 000	
445330		TVA à récupérer sur achats d'immobilisations	16 320	
	4041	Fournisseurs- achats d'immobilisation		112 320

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

---

- **Règlement de l'acquisition**

24/09/2012				
4041		Fournisseurs- achats d'immobilisations	112 320	
	512205	Banque		112 320

- **Calcul de l'amortissement**

$$A1^1 = 96\,000 * 0,2 * 3/12 = A1^1 = 4\,800 \text{ DA}$$

$$VNC\ 1^2 = 96\,000 - 4\,800 = VNC1^2 = 91\,200 \text{ DA}$$

$$A2^3 = 96\,000 * 0,2 = A2^3 = 19\,200 \text{ DA}$$

$$VNC2^4 = 96\,000 - 24\,000 = VNC2^4 = 72\,000 \text{ DA}$$

$$A6^5 = 96\,000 * 0,2 * 9/12 = A6^5 = 14\,400 \text{ DA}$$

$$VNC6^6 = 96\,000 - 96\,000 = VNC6^6 = 00 \text{ DA}$$

**Tableau n°2:** Amortissement du logiciel de paie DLG

Exercices	Base amortissable	amortissement	Cumul	VNC
2012	96 000	4 800 <sup>1</sup>	4 800	91 200 <sup>2</sup>
2013	96 000	19 200 <sup>3</sup>	24 000	72 000 <sup>4</sup>
2014	96 000	19 200	43 200	52 800
2015	96 000	19 200	62 400	33 600
2016	96 000	19 200	81 600	14 400
2017	96 000	14 400 <sup>5</sup>	96 000	00 <sup>6</sup>

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

- **Comptabilisation de la dotation aux amortissements de l'exercice au 31/12/2012**

31/12/2012				
681104		Logiciels informatiques et assimilés	4 800	
	280400	Amortissements des logiciels informatiques et assimilés		4 800

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

---

- **Place des amortissements dans le bilan et le compte de résultats (CR)**

Compte de résultat	Exercices					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotations aux amortissements	4 800	19 200	19 200	19 200	19 200	14 400
Résultat	-4 800	-19 200	-19 200	-19 200	-19 200	-14 400
<b>Bilan</b>						
Actif						
Immobilisations (valeur nette)	91 200	72 000	52 800	33 600	14 400	00
Banque passif capital Ecart de réévaluation Report à nouveau Résultat						

### Cas n°03

Le 26/10/2015 L'UNITE ALFADITEX a acquis un logiciel gestion des stocks QC3000 pour un montant de 114 000DA, n= 5ans, t= 20%, TVA1 17%, mode linéaire

- **Calcul du montant de la TVA**

$$TVA = 114\,000 \times 17\%$$

$$TVA = 19\,380 \text{ DA}$$

- **Comptabilisation de l'acquisition**

26/10/2015				
204000		Logiciels informatiques	114000	
445330		TVA à récupérer sur achats d'immobilisations	19 380	
	4041	Fournisseurs- achats d'immobilisations		133380

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

- **Règlement de l'acquisition**

26/10/2015				
4041		Fournisseurs- achats d'immobilisations	133 380	
	512205	Banque		133 380

- **Calcul de l'amortissement**

$$A1^1 = 114\ 000 * 0,2 * 2/12 = A1^1 = 3\ 800\ \text{DA}$$

$$VNC1^2 = 114\ 000 - 3800 = VNC1^2 = 110\ 200\ \text{DA}$$

$$A2^3 = 114\ 000 * 0,2 = A2^3 = 22\ 800\ \text{DA}$$

$$VNC2^4 = 114\ 000 - 26\ 600 = VNC2^4 = 87\ 400\ \text{DA}$$

$$A6^5 = 114\ 000 * 0,2 * 10/12 = A6^5 = 19\ 000\ \text{DA}$$

$$VNC6^6 = 114\ 000 - 114\ 000 = VNC6^6 = 00\ \text{DA}$$

**Tableau n° 3:** Amortissement du logiciel gestion des stocks QM3000

Exercices	Base amortissable	Amortissement	Cumul	VNC
2015	114 000	3 800 <sup>1</sup>	3 800	110 200 <sup>2</sup>
2016	114 000	22 800 <sup>3</sup>	26 600	87 400 <sup>4</sup>
2017	114 000	22 800	49 400	64 600
2018	114 000	22 800	72 200	41 800
2019	114 000	22 800	95 000	19 000
2020	114 000	19 000 <sup>5</sup>	114 000	00 <sup>6</sup>

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir de données de l'entreprise.

- **Comptabilisation de la dotation aux amortissements**

31/12/2015				
681104		Logiciels informatiques et assimilés	3 800	
	280400	Amortissement des logiciels informatiques et assimilés		3 800

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

---

- **Place des amortissements dans le bilan et le compte de résultats (CR)**

Compte de résultat	Exercices					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotations aux amortissements	3 800	22 800	22 800	22 800	22 800	19 000
Résultat	-3 800	-22 800	-22 800	-22 800	-22 800	-19 000
<b>Bilan</b>						
Actif						
Immobilisations (valeur nette)	110 200	87 400	64 600	41 800	19 000	00
Banque passif capital Ecart de réévaluation Report à nouveau Résultat						

### 2.1.2. Les immobilisations corporelles

#### Cas n°01

Le 17/02/2016, l'UNITE ALFADITEX a acquis ligne d'équipement textile industriel de production des nappes aiguilletées de 600 KG / HEURE ANDRITZ pour un montant de 239 302 712,54 DA, n= 10 ans, t= 10%, mode linéaire.

- **Calcul de la TVA :**

$$TVA = 239\,302\,712,54 * 19\%$$

$$TVA = 45\,467\,515,38 \text{ DA}$$

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

---

- **Comptabilisation de l'acquisition**

17/02/2016				
215130		Matériel de production non-tissé	239302712 ,54	
445330		TVA à récupérer sur achats	45467515, 38	
		d'immobilisations		
	4041	Fournisseurs- achats d'immobilisations		284770227,92

- **Règlement de l'acquisition**

17/02/2016				
4041		Fournisseurs- achats d'immobilisations	284770227,92	
	512205	Banque		284770227,92

- **Calcul de l'amortissement**

Taux linéaire 100 / 10 ans = 10%

$A1 = VO * t * m / 12$  (m= mois)

$A1^1 = 239\ 302\ 712,54 * 0,1 * 10 / 12 = A1^1 = 19\ 941\ 892,71$  DA

$VNC1 = VO - A1 =$

$VNC1^2 = 239\ 302\ 712,54 - 19\ 941\ 892,71 = VNC1^2 = 219\ 360\ 819,83$  DA

$A2^3 = 239\ 302\ 712,54 * 0,1 = A2^3 = 23\ 930\ 271,25$  DA

$VNC2 = VO - \text{cumul}$

$\text{Cumul} = 19\ 941\ 892,71 + 23\ 930\ 271,25 = \text{Cumul} = 43\ 872\ 163,96$  DA

$VNC2^4 = 239\ 302\ 712,54 - 43\ 872\ 163,96 = VNC2^4 = 195\ 430\ 548,58$  DA

$A11^5 = 239\ 302\ 712,54 * 0,1 * 2 / 12 = A11^5 = 3\ 988\ 378,58$  DA



## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

VNC 11<sup>6</sup> = 239 302 712,54 – 239 302 712,54 = 00 DA

**Tableau n°4:** Amortissement de ligne d'équipements textile industriel de production des nappes aiguilletées de 600 KG / HEURE ANDRITZ.

Exercices	Base amortissable	Amortissement	Cumul	VNC
2016	239 302 712,54	19 941 892,71 <sup>1</sup>	19 941 892,71	219 360 819,83 <sup>2</sup>
2017	239 302 712,54	23 930 271,25 <sup>3</sup>	43 872 163,96	195 430 548,58 <sup>4</sup>
2018	239 302 712,54	23 930 271,25	67 802 435,21	171 500 277,33
2019	239 302 712,54	23 930 271,25	91 732 706,46	147 570 006,08
2020	239 302 712,54	23 930 271,25	115 662 977,71	123 639 734,83
2021	239 302 712,54	23 930 271,25	139 593 248,96	99 709 463,58
2022	239 302 712,54	23 930 271,25	163 523 520,21	75 779 192,33
2023	239 302 712,54	23 930 271,25	187 453 791,46	51 848 921,08
2024	239 302 712,54	23 930 271,25	211 384 062,71	27 918 649,83
2025	239 302 712,54	23 930 271,25	235 314 333,96	3 988 378,58
2026	239 302 712,54	3 988 378,58 <sup>5</sup>	239 302 712,54	00 <sup>6</sup>

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de l'entreprise.

- **Comptabilisation de la dotation aux amortissements de l'exercice au 31/12/2016**

31/12/2016				
681152		Matériel et outillage industriel	19941892,71	
	281513	Amortissement du matériel de production non-tissé		19941892,71

- **Place des amortissements dans le bilan et le compte de résultats (CR)**

Compte de résultat	Exercices				
	2016	2017	2018	2019	2020
Dotations aux amortissements	19941892,71	23930272,25	23930272,25	23930272,25	23930272,25
Résultat	-19941892,71	-23930272,25	-23930272,25	-23930272,25	-23930272,25

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

<b>Bilan</b>					
Actif					
Immobilisations (valeur nette)	219360819,83	195430548,58	171500277,33	147570006,08	123639734,83
Banque passif capital Ecart de réévaluation Report à nouveau Résultat					

### Cas n02

Le 31/08/2016 l'UNITE ALFADITEX a acquis un compresseur 50 litre pour un montant de 42 500 DA, n= 5 ans, t= 20%, TVA17, mode linéaire.

- **Calcul du montant de la TVA**

$$\text{TVA} = 42\,500 * 0,17$$

$$\text{TVA} = 7\,225$$

- **Comptabilisation de l'acquisition**

31/08/2016				
213570		Installation d'aération, chauffage et climatisation	42 500	
4456		TVA à récupérer sur achats d'immobilisations	7 225	
	4041	Fournisseurs- achats d'immobilisations		49 725

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

---

- **Règlement de l'acquisition**

31/08/2016				
4041		Fournisseurs- achats d'immobilisations	49 725	
	512205	Banque		49 725

- **Calcul de l'amortissement**

$$A1^1 = 42\,500 * 0,2 * 4/12 = A1^1 = 2\,833,33 \text{ DA}$$

$$VNC1^2 = 42\,500 - 2\,833,33 = VNC1^2 = 39\,666,67 \text{ DA}$$

$$A2^3 = 42\,500 * 0,2 = A2^3 = 8\,500 \text{ DA}$$

$$VNC2^4 = 42\,500 - 11\,333,33 = VNC2^4 = 31\,166,67 \text{ DA}$$

$$A6^5 = 42\,500 * 0,2 * 8/12 = A6^5 = 5\,666,67$$

$$VNC6^6 = 42\,500 - 42\,500 = VNC6^6 = 00 \text{ DA}$$

**Tableau n° 5:** Amortissement de compresseur 50 litre

Exercice	Base amortissable	Amortissement	Cumul	VNC
2016	42 500	2 833,33 <sup>1</sup>	2 833,33	39 666,67 <sup>2</sup>
2017	42 500	8 500 <sup>3</sup>	11 333,33	31 166,67 <sup>4</sup>
2018	42 500	8 500	19 833,33	22 666,67
2019	42 500	8 500	28 333,33	14 166,67
2020	42 500	8 500	36 833,33	5 666,67
2021	42 500	5 666,67 <sup>5</sup>	42 500	00 <sup>6</sup>

Source : Tableau réalisé par non-mémés à partir des données de l'entreprise

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

---

- **Comptabilisation de la dotation aux amortissements de l'exercice au 13/12/2016**

13/12/2016				
681		Dotations aux amortissements	2 833,33	
	281357	Amortissement des installations d'aération, chauffage et climatisation		2 833,33

- **Place des amortissements dans le bilan et le compte de résultats (CR)**

Compte de résultat	Exercices					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations aux amortissements	2 833,33	8 500	8 500	8 500	8 500	5 666,67
Résultat	-2 833,33	-8 500	-8 500	-8 500	-8 500	-5 666,67
<b>Bilan</b>						
Actif						
Immobilisations (valeur nette)	39 666,67	31 166,67	22 666,67	14 166,67	5 666,67	00
Banque passif capital Ecart de réévaluation Report à nouveau Résultat						

### Cas n03

Le 23/10/2018 l'UNITE ALFADITEX a acquis un SKODA OCTAVIA pour un montant de 3 069 000 DA, n= 5 ans, t= 20%, TVA19, mode linéaire.

- **Calcul du montant de la TVA**

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

TVA= 3 069 000\* 0,19= TVA= 583 110

- **Comptabilisation de l'acquisition**

23/10/2018				
218140		Véhicules légers touristiques	3 069 000	
445330		TVA à récupérer sur achats d'immobilisations	583 110	
	4041	Fournisseurs- achats d'immobilisations		3 652110

- **Règlement de l'acquisition**

23/10/2018				
4041		Fournisseurs- achats d'immobilisations	3652110	
	512205	Banque		3652110

- **Calcul de l'amortissement**

$A1^1 = 3\,069\,000 * 0,2 * 2/12 = A1^1 = 102\,300\text{ DA}$

$VNC1^2 = 3\,069\,000 - 102\,300 = VNC1^2 = 2\,966\,700\text{ DA}$

$A2^3 = 3\,069\,000 * 0,2 = A2^3 = 613\,800\text{ DA}$

$VNC2^4 = 3\,069\,000 - 716\,100 = VNC2^4 = 2\,352\,900\text{ DA}$

$A6^5 = 3\,069\,000 * 0,2 * 10/12 = A6^5 = 511\,500\text{ DA}$

$VNC6^6 = 3\,069\,000 - 3\,069\,000 = VNC6^6 = 00\text{ DA}$

**Tableau n° 6: Amortissement de SKODA OCTAVIA**

Exercice	Base amortissable	Amortissement	Cumul	VNC
2018	3 069 000	102 300 <sup>1</sup>	102 300	2 966 700 <sup>2</sup>
2019	3 069 000	613 800 <sup>3</sup>	716 100	2 352 900 <sup>4</sup>
2020	3 069 000	613 800	1 329 900	1 739 100
2021	3 069 000	613 800	1 943 700	1 125 300

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

2022	3 069 000	613 800	2 557 500	511 500
2023	3 069 000	511 500 <sup>5</sup>	2 069 000	00 <sup>6</sup>

Source : Tableau réalisé par non-mêmes à partir des données de l'entreprise.

- **Comptabilisation de la dotation aux amortissements de l'exercice au 13/12/2018**

13/12/2018				
681181		Matériel de transport	102 300	
	281814	Amortissement des véhicules légers touristiques		102 300

- **Place des amortissements dans le bilan et le compte de résultats (CR)**

Compte de résultat	Exercices					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations aux amortissements	102 300	613 800	613 800	613 800	613 800	511 500
Résultat	-102 300	-613 800	-613 800	-613 800	-613 800	-511 500
<b>Bilan</b>						
Actif						
Immobilisations (valeur nette)	2966700	2352900	1739100	1125300	511500	00
Banque passif capital Ecart de réévaluation Report à nouveau Résultat						

### 2.1.2. Cession des immobilisations

L'UNITE ALFADITEX effectue des cessions inter unité

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

---

### Cas n°01

L'UNITE ALFADITEX a cédé à l'unité BEJ BEJAIA (cession inter unité), le 23/12/2012 un micro portable SAMSUNG dual CORE DDR II 460/320 GO acquis pour un montant de 64 102,56 DA. L'amortissement cumulé au moment de la cession est de 38 461,54 DA.

Actif brut = montant d'amortissement cumulé au 31/12/12

Actif brut = 38 461,54 DA

Amortissement au 31/12/12 = actif brut\*20%

Amortissement = 38 461,54\*0,2

Amortissement (2012)= 7 692 ,31 DA

VNC = actif brut – amortissement

VNC= 38 461,54 – 7 692,31= VNC= 30 769,23 DA

Prix de cession = VO – cumul d'amortissement au moment de la cession

Prix de cession = 64 102,56 – 38 461,54

Prix de cession= 25 641,02 DA

Plus ou moins-values = prix de cession – VNC

Moins values= 25 641,02- 30 769,23= Moins-values = 5 128,21 DA

Prix de cession= 25 641,02DA

- **Constatation dotation au 23/12/2012**

23/12/2012				
681182		Matériel de bureau et information	7 692,31	
	281822	Amortissement des matériels informatiques		7 692,31

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

- **Comptabilisation de la cession**

23/12/2012						
281822		Amortissement des matériels informatiques			25 641,02	
281822		Amortissement des matériels informatiques			7 692,31	
652200		Moins-values sur sorties d'immobilisations corporelles			5 128,21	
	181206	Cession interne d'immobilisations unité d'emballage de Bejaia –EX-BEJE				38 461,54

- **Place des amortissements dans le bilan et le compte de résultats (CR)**

	Exercices
<b>Compte de résultat</b>	2016
Dotations aux amortissements	7 692 ,31
Résultat	
<b>Bilan</b>	
Actif	
Immobilisations (valeur nette)	38 461,54
Banque passif capital	
compte de liaison inter unité	38 416,54
Ecart de réévaluation	
Report à nouveau	
Résultat	

### Cas 02

L'UNITE ALFADITEX a cédée un chariot de transport de tissu WHD/DL, acquis pour un montant de 53 253,92DA à l'UNITE DRAPEST. Ce chariot est totalement amorti.

Prix de cession = 1DA



## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

Le SCF a fixé un montant symbolique de 1 DA pour les immobilisations qui sont totalement amorties pour lesquelles ne sortent pas de bilan.

Amortissement = 00DA

- **Comptabilisation de la cession**

10/12/2014				
215260		Matériel et outillage de manutention	1	
	181016	Cession interne unité de EX-DRAPEST		1

- **Place des amortissements dans le bilan et le compte de résultats (CR)**

	Exercices
<b>Compte de résultat</b>	2012
Dotations aux amortissements	
Résultat	
<b>Bilan</b>	
Actif	
Immobilisations (valeur nette)	1
Banque	
passif	
capital	
compte de liaison inter unité	1
Ecart de réévaluation	
Report à nouveau	
Résultat	

### 2.1.3. La mise hors service

L'UNITE ALFADITEX a acquis une voiture 308 SPORTIUM pour un montant de 1 517 350,43DA, TVA, durée de vie de 5ans avec un taux linéaire de 20%.

Frais accessoire de 90 000,02 DA

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

---

Le 8/12/2016 la voiture a été réformée.

Le 08/12/2016 L'UNITE ALFADITEX a vendu la voiture pour un montant de 550 000DA.

- **Calcul de montant de la TVA**

$$\text{TVA} = 242\,649,57 \text{ DA}$$

$$\text{HT} = \text{TVA} / 17\%$$

$$\text{HT} = 242\,649,57 \text{ DA} / 17\% = \text{HT réel} = 1\,427\,350,41 \text{ DA}$$

$$\text{HT total} = \text{HT} + \text{frais accessoires}$$

$$\text{HT total} = 1\,427\,350,41 + 90\,000 = \text{HT total} = 1\,517\,350,43 \text{ DA}$$

$$\text{DIFF} = 1\,517\,350,43 - 1\,427\,350,41 = \text{DIFF} = 90\,000,02 \text{ DA}$$

$$\text{TTC} = \text{HT réel} + \text{TVA} + \text{Frais} = \text{TTC} = 1\,760\,000 \text{ DA}$$

- **Comptabilisation de l'acquisition**

28/11/2013				
218140 445330		Véhicules légers touristiques TVA à récupérer sur achats d'immobilisations Fournisseurs- achats d'immobilisations	1517350,43 242649,57	
	4041			1760000

- **Règlement de l'acquisition**

28/11/2013				
4041		Fournisseurs- achats d'immobilisations Banque	1760000	
	512			1760000

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

---

- **Constatation de la dotation aux amortissements au 8/12/2016**

8/12/2016				
681181		Matériel de transport	910410,26	
	281814	Amortissement des véhicules légers touristiques		910410,26

- **Transfert de l'immobilisation au stock mort**

8/12/2016				
360000		Stocks provenant d'immobilisations	910410,26	
	218140	Véhicules légers touristiques		910410,26

- **Constatation d'une perte de valeur**

8/12/2016				
681181		Matériel de transport	910410,26	
	395580	Pertes de valeur		910410,26

- **Comptabilisation de la cession**

Prix de cession = 1 517 350 ,43 DA

VNC= 606 940,17 DA

Plus-values de cession = 1 517 350,43 – 606 940,17

Plus-values de cession = 910 410,26 DA

8/12/2016				
281814 36		Amortissement des véhicules légers touristiques	550000	
	752100	Stocks provenant d'immobilisations	910410,26	910410,26
	411	Plus-values sur sorties d'immobilisation incorporelles		550000
		Autres Clients		

## Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX

---

- **Reprise de la perte de valeur**

Reprise = perte de valeur – prix de vente

Reprise = 910 410,26 – 550 000 = Reprise = 360 410,26 DA

31/12/2016				
39		Pertes de valeur	360410,26	
	781000	Reprises sur provisions et pertes de valeur des immobilisations incorporelles		360410,26

- **Place des amortissements dans le bilan et le compte de résultats (CR)**

Compte de résultat	Exercices			
	2013	2014	2015	2016
Dotations aux amortissements	25 289,17	303 470,09	303 470,09	278 180,91
Reprise de la perte de valeur				360 410,26
Résultat				82 229,35
<b>Bilan</b>				
Actif				
Immobilisations (valeur nette)	1492061,26	1188591,26	885121,08	606940,17
Banque				
passif				
capital				
Ecart de réévaluation				
Report à nouveau				
Résultat				

## **Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX**

---

### **Conclusion**

Durant notre stage au sein de l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX, nous essayons d'appliquer nos connaissances théoriques acquises au paravent durant notre formation universitaire sur le terrain sous l'orientation de l'équipe de la direction de finance et comptabilité.

## **Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX**

---

# ***Conclusion générale***

### Conclusion générale

À travers ce mémoire, nous avons essayé de comprendre la démarche suivie par l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX en termes de comptabilisation des immobilisations. Rappelons que nous avons opté pour cette entreprise comme lieu de stage en raison de son secteur d'activité, l'industrie du textile, qui est un secteur stratégique porteur d'avenir et qui nécessite un volume élevé d'immobilisations.

A travers les différentes opérations comptables relatives aux immobilisations auxquelles nous avons eu accès, nous pourrions répondre à notre question de départ exprimée comme suit : "*Comment le service comptabilité de l'EPE TDA complexe industriel ALFADITEX procède-t-il à l'enregistrement comptable des immobilisations ?*", en avançant que l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX respecte les normes comptables émises par les normes IFRS, plus précisément la norme IAS 16 qui régit les immobilisations corporelles et la norme IAS 38 qui traite des immobilisations incorporelles.

En raison d'une forte croissance de la demande en termes d'habillement et de textile et face à une concurrence de plus en plus accrue, à l'exemple des produits importés qui envahissent le marché algérien, nous avons constaté que l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX fournit des efforts pour suivre cette progression en diversifiant son investissement. En effet, cette entreprise est dotée d'immobilisations incorporelles à l'exemple des logiciels et d'immobilisations corporelles telles que l'équipement textile industriel de production des nappes aiguilletées. Cependant, nous avons constaté une absence d'immobilisations financières, à l'exemple des titres financiers. Ceci nous amène à confirmer en partie, puisqu'on constate l'absence d'immobilisations financières, notre première hypothèse exprimée comme suit : "*les immobilisations occuperaient une place stratégique au sein de l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX. On suppose que cette dernière est dotée d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières*".

A travers notre stage pratique, nous avons pu constater que l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX, comptabilise les **immobilisations** dans un compte de **classe 2**. Ce compte enregistre le **coût d'acquisition ou de production** de l'immobilisation. L'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX veille également à ajouter le compte **445 TVA déductible sur immobilisations** et le compte **404 fournisseurs d'immobilisations**. L'enregistrement du règlement des factures se fait en débitant le compte **404 fournisseurs d'immobilisations** et en créditant le compte **512 banque**.



Les amortissements sont constatés suivant le mode linéaire qui est appliqué sans aucune condition, Rappelons que le mode d'amortissement dégressif ou progressif est applicable sous certaines conditions et avec accord de l'administration fiscale. Notons que l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX en optant pour le mode d'amortissement linéaire, maintient ce dernier sur toute la durée d'amortissement et ce conformément au principe de permanence de méthodes. Nous avons également constatés que le point de départ de l'amortissement linéaire, pris en considération par l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX, intervient au jour de la mise en service effective de chaque élément amortissable, c'est-à-dire que si le point de départ de l'amortissement se situe en cours de l'exercice, la première annuité est ainsi réduite au prorata du temps, et ce conformément aux normes IFRS en vigueur. Au vu de ces constatations, nous validons notre deuxième hypothèse formulée comme suit : "*La comptabilisation des acquisitions des immobilisations ainsi que leurs amortissements respectifs au sein de l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX, est supposée conforme aux principes comptables en vigueur, ce qui permettrait de donner une image fidèle à l'entreprise*".

Nous concluons notre mémoire en insistant sur le fait que les immobilisations constituent une richesse pour l'entreprise vu la part importante qu'elles prennent dans l'actif du bilan et le caractère répétitif et durable de leur utilisation.

# ***Annexes***

# ***Références Bibliographiques***

## Liste bibliographique

### 1. Ouvrages

- ❖ BAETCHE A. & FOLL C., «comptabilité financière », 2ème éd. Archétype, paris, 2013.
- ❖ COLLAIN B. & DEJEAN F.LE THEULE M., éd. DUNOD, paris, 2011.
- ❖ DAVASSE H & PARRUITE M., « introduction à la comptabilité », 5ème éd., Foucher, 2011/2012.
- ❖ DEFFAINS-CRAPSKY Catherine, « comptabilité générale », 4eme éd. Actualisée Bréal, 2006.
- ❖ FAVRO Eric, « comptabilité et gestion des activités », édition Nathan, paris, 1997.
- ❖ FAYEL A. & PERNOT D., « comptabilité générale de l'entreprise », 2 ème éd. DUNOD, paris, 2001.
- ❖ FRIEDRICH Jean-Jacques, « comptabilité générale & gestion des entreprises », 6<sup>ème</sup> édition Hachette livre, paris.
- ❖ GARMILIS A., « comptabilité financière », 2ème éd. DUNOD, paris, 2002.
- ❖ GILLET Roland, « comptabilité générale », éd. Pearson France, 2014, paris, 2014.
- ❖ GRANDGULLOT Béatrice & Francis, « comptabilité générale », 14ème éd. Gualino éditeur, lextenso 2014/2015.
- ❖ HEEM G., « lire les états financiers en IFRS », édition d'organisation, 2004.
- ❖ LANGLOIS Georges & FRIEDRICH Micheline, « comptabilité financière, comptabilité générale », 12<sup>ème</sup> éd. Foucher, 2007.
- ❖ OBERT Robert, « comptabilité approfondie et révision », 5 ème, éd. DUNOD, paris, 2004.
- ❖ SIEGWART Jean-Luc & MASSON Fabien, « comptabilité financière approfondie », éd. BESNE Julie, RIE Marine, paris, 2012.

- ❖ TAZDAIT A., « maitrise système comptable financier », 1<sup>ère</sup> édition ACG, Alger, 2009.

## **2. Mémoires et rapports de stage**

- ❖ . BENALILECHE N., BOURAI C, LAMAOUICHE R., « l'amortissement des immobilisations », CFPA de sidi-aich, 2017.
- ❖ BOUICHE N. & DJEMAI N., « étude la classe deux les immobilisations selon le SCF cas de l'entreprise Cevital SPA », université Abderrahmane mira, Bejaia, 2012.
- ❖ ZIGHEM H., « le traitement comptable des immobilisations de l'entreprise selon les nouvelles normes algériennes : cas de SONATRACH », université de Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2012.

# ***Listes des schémas, Tableaux et Annexes***

## Liste des Schémas

Schéma 1 : Les trois catégories d'immobilisations .....	4
Schéma 2 : Les différentes phases de projet .....	15
Schéma 3 : L'amortissement pour dépréciation.....	28
Schéma 4 : Les modes d'amortissement.....	29
Schéma 5 : L'explication de la dépréciation .....	39

## Liste des tableaux

<b>Tableau n° 01 :</b> Eléments de calcul de l'amortissement .....	24
<b>Tableau n° 02 :</b> Présentation de plan d'amortissement .....	27
<b>Tableau n° 03 :</b> Les modalités de calculs de l'amortissement linéaire .....	29
<b>Tableau n° 04 :</b> Tableau d'amortissement par le mode linéaire .....	31
<b>Tableau n°05 :</b> Tableau d'amortissement par unité d'œuvre .....	32
<b>Tableau n° 06 :</b> Les coefficients de taux d'amortissement dégressif fiscal .....	33
<b>Tableau n°07 :</b> Plan d'amortissement par la méthode dégressif .....	34
<b>Tableau n° 08 :</b> Amortissement de la structure .....	35
<b>Tableau n° 09 :</b> Amortissement des accessoires .....	36
<b>Tableau n °10 :</b> Amortissement de la révision .....	36
<b>Tableau n° 11 :</b> Tableau d'amortissement de logiciel d'investissement.....	53
<b>Tableau n °12 :</b> Amortissement du logiciel de paie DLG.....	55
<b>Tableau n°13 :</b> Amortissement de logiciel gestion des stocks.....	57
<b>Tableau n°14 :</b> Amortissement de ligne d'équipement textile industriel de production des nappes aiguilletées de 600 KG/ HEURE ANDRITZ.....	60
<b>Tableau n°15 :</b> Amortissement de compresseur.....	62
<b>Tableau n°16 :</b> Amortissement de SKODA ACTAVIA.....	64



## Liste des annexes

<b>Annexe 01</b> : tableau d'amortissement logiciel d'investissement de 2019 à 2023.....	75
<b>Annexe 02</b> : tableau d'amortissement logiciel de paie DLG de 2012 à 2017.....	76
<b>Annexe 03</b> : tableau d'amortissement logiciel gestion des stocks QM3000 de 2015 à 2020.....	77
<b>Annexe 04</b> : tableau d'amortissement ligne d'équipements textile industriel de production des nappes aiguilletées de 600 KG/ HEUR ANDRITZ de 2016 à 2026. ....	78
<b>Annexe 05</b> : tableau d'amortissement compresseur 50 litre de 2016 à 2021.....	79
<b>Annexe 06</b> : tableau d'amortissement SKODA OCTAVIA de 2018 à 2023.....	80
<b>Annexe 07</b> : tableau d'amortissement micro portable Samsung dual CORE DDR II 460/320 GO de 2012.....	81
<b>Annexe 08</b> : tableau d'amortissement chariot de transport de tissu WHD/DL.....	82
<b>Annexe 09</b> : tableau d'amortissement voiture 308 SPORTIUM N° 35796-00-16 de 2013 à 2016. ....	83

**Table des matières**

Remerciements .....I

Dédicaces.....II

Liste des abréviations .....III

**Sommaire.....IV**

**Introduction générale .....1**

**Chapitre I : généralités sur les immobilisations .....3**

**1. concepts de base sur les immobilisations .....3**

1.1. Définition d'une immobilisation .....3

1.2. Différents types des immobilisations.....4

1.2.1. Les immobilisations incorporelles.....4

1.2.1.1. Compte 201 (frais d'établissement).....5

1.2.1.2. Compte 203 (frais de recherche et de développement).....5

1.2.1.3. Compte 204 (logiciel informatique et assimilé).....6

1.2.1.4. Compte 205 (concessions et droits similaires, brevets, licences, marque, droit et valeur similaires).....7

1.2.1.5. Compte 206 (droit au bail).....7

1.2.1.6. Compte 207 (fonds commercial) « goodwill ».....7

1.2.1.7. Compte 208 .Autre immobilisation incorporelle.....8

1.2.2. Les immobilisations corporelles (compte 21).....8

1.2.2.1. Compte 211 (terrains).....8

1.2.2.2. Compte 212 (agencements et aménagements de terrains).....8

1.2.2.3. Compte 213 (construction).....	9
1.2.2.4. Compte 215 (installation technique, matériels et outillage industrielle).....	9
1.2.2.5. Compte 218 (autres immobilisations corporelles).....	9
1.2.3. Les immobilisations mises en concession (compte22).....	10
1.2.4. Les immobilisations en cours (compte 23).....	10
1.2.5. Les immobilisations financières (compte 26).....	11
1.2.6. Autre immobilisation financière (compte 27).....	11
<b>2. comptabilisation et évaluation des immobilisations .....</b>	<b>12</b>
2.1. Comptabilisation des immobilisations incorporelles.....	12
2.1.1. Critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle.....	12
2.1.1.1. Une immobilisation incorporelle soit être nettement identifiable.....	12
2.1.1.2. Une immobilisation incorporelle doit être contrôlée par l'entreprise.....	13
2.1.1.3. Avantages économique futurs.....	13
2.1.2. Evaluation d'une immobilisation incorporelle à la date d'entrée.....	13
2.1.2.1. Immobilisation incorporelle acquise à titre onéreux.....	13
a . Coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle.....	13
b. Coût directement attribuables.....	14
2.1.2.2. Immobilisation incorporelle générée en interne.....	14
a. Phase de recherche.....	15
b. Phase de développement.....	16
2.1.3. L'évaluation d'une immobilisation incorporelle à la sortie du patrimoine.....	16
2.2. Comptabilisation des immobilisations corporelles.....	16

2.2.1. Evaluation des immobilisations corporelles à la date d'entrée.....	17
2.2.1.1. Immobilisation corporelle acquise à titre onéreux.....	17
a. Les coûts directement attribuables .....	18
2.2.1.2. Immobilisation corporelle produite.....	19
a. Coût de production.....	19
2.2.1.3. Règles générales liées à la TVA.....	19
2.2.2. L'évaluation d'une immobilisation corporelle à la sortie du patrimoine.....	20
2.2.2.1. Conséquences comptables de la sortie du patrimoine.....	20
2.2.2.2. Régime de TVA de droit commun sur cessions d'immobilisations.....	20
2.3. Comptabilisation des immobilisations financières.....	21
2.3.1. Valeur d'entrée dans l'actif.....	21
2.3.2. Date de comptabilisation.....	21
2.3.3. Evaluation postérieure.....	21
Conclusion.....	22
<b>Chapitre II : Amortissement et dépréciation des immobilisations.....</b>	<b>23</b>
<b>Introduction au chapitre II.....</b>	<b>23</b>
<b>1. Amortissement des immobilisations .....</b>	<b>23</b>
1.1. Définition de l'amortissement.....	23
1.2. Les immobilisations amortissables.....	24
1.2.1. Les immobilisations incorporelles.....	25
1.2.2. Les immobilisations corporelles.....	25
1.3. Les immobilisations non amortissables.....	25
1.4. Les paramètres de l'amortissement.....	26

1.4.1. La base amortissable.....	26
1.4.2. Le plan d'amortissement.....	26
1.4.3. La durée d'amortissement.....	27
1.5. Les modes d'amortissements.....	28
1.5.1. Le mode linéaire.....	29
1.5.2. Le mode par unité d'œuvre.....	31
1.5.3. L'amortissement dégressif.....	32
1.5.4. Les amortissements par composant.....	34
1.6. L'impact de l'amortissement et dépréciation dans le bilan et le compte de résultat.....	36
<b>2. Dépréciation et cession d'immobilisation.....</b>	<b>37</b>
2.1. Dépréciation.....	37
2.1.1. Définition .....	37
2.1.2. Les indices de pertes de valeur.....	37
2.1.2.1. Les indices internes à l'entreprise.....	37
2.1.2.2. Les indices externes à l'entreprise.....	38
2.1.3. Tests de dépréciation.....	38
2.1.4. Comptabilisation des dépréciations.....	38
2.1.5. Dépréciation des immobilisations non amortissables.....	40
2.1.5.1. Les immobilisations en cours.....	40
2.1.5.2. Les immobilisations financières.....	40
a. Comptabilisation.....	40
2.2. Réévaluation et cession d'immobilisation.....	41
2.2.1. La réévaluation.....	41

2.2.1.1. Définition.....	41
2.2.1.2. Réévaluation légale.....	41
2.2.1.3. Réévaluation libre.....	42
2.2.2. La cession.....	42
2.2.2.1. Définition.....	43
2.2.2.2. Enregistrement comptable de la cession.....	43
2.2.2.3. La mise hors service des immobilisations.....	44
2.2.2.4. Différence entre la cession et la mise hors service d'immobilisation.....	45
Conclusion.....	46
<b>Chapitre III : Le traitement comptable des immobilisations au niveau du complexe industriel ALFADITEX.....</b>	<b>47</b>
<b>1. présentation de l'entreprise TDA unité ALFADITEX .....</b>	<b>47</b>
1.1. Historique de l'entreprise TDA unité ALFADITEX .....	47
1.2. Donnée générale sur l'unité ALFADITEX.....	48
1.2.1. Localisation.....	48
1.2.2. L'usine est délimitée.....	48
1.2.3. Accessibilité du terrain.....	48
1.2.4. Effectif.....	48
1.2.5. Statut juridique.....	49
1.3. Produits fabriqués.....	49
1.4. Objectifs de TDA.....	50
1.5. Capacité de stockage.....	50
1.6. Organigramme : DIRECTION DU COMPLEXE.....	51

<b>2. L'enregistrement comptable des immobilisations du complexe industriel ALFADITEX.....</b>	<b>52</b>
2.1. L'étude des exemples concrets.....	52
2.1.1. Les immobilisations incorporelles.....	52
2.1.2. Les immobilisations corporelles.....	58
2.1.3. Cession des immobilisations.....	65
2.1.4. La mise hors service .....	68
Conclusion générale.....	73
Annexes .....	75
Référence bibliographique.....	84
Liste des Schémas, Tableaux et Annexes... ..	86
Table des matières .....	89

## **Résumé**

Les immobilisations sont des biens sur lesquels l'entreprise exerce un droit de propriété ou dispose de leur contrôle. Elles constituent l'actif immobilisé qui jouent un rôle prépondérant de la vie économique de l'entreprise.

L'objectif de ce travail consiste à comprendre la démarche suivie par l'EPE TDA COMPLEXE INDUSTRIEL ALFADITEX lors du traitement comptable de ses immobilisations. A cet effet nous avons opté dans le premier volet à donner un aspect général et à expliquer les notions de base sur les immobilisations. Dans le second volet nous nous sommes concentrées sur le cadre théorique relatif à l'étude des amortissements et les dépréciations. A travers notre stage pratique, nous avons pu constater que l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX, comptabilise les immobilisations dans un compte de classe 2. Ce compte enregistre le coût d'acquisition ou de production de l'immobilisation.

**Mots clés :** immobilisations, amortissements, cession des immobilisations, ALFADITEX, bejaia.



## **ABSTRACT :**

Fixed assets are goods on which the enterprise exercises a right of property or has control over them. They constitute a fixed asset which plays a preponderant( a very important) role in the economic life of the enterprise.

The objective of this work is to understand the steps followed by the EPE( the Public Economic Entreprise) TDA ( Textile Divers Algeria) Industrial Complex ALFADITEX(Algeria Manufacture of Divers Textiles) during the accounting treatment of its fixed assets. For this purpose, in the first, part we opted to give a general aspect and to explain the basics of fixed assets. In the 2<sup>nd</sup> part we focused on the theoretical framework relating to the study of depreciation. Through our training, we noticed that EPE TDA an ALFADITEX industrial complex, accounts for fixed assets in the 2<sup>nd</sup> class account. This accounts records the cast of acquisition or production of the asset.

**Keywords:** fixed asset, depreciation, transfer of fixed assets, ALFADITEX, bejaia.

## RÉSUMÉ

Les immobilisations sont des biens sur lesquels l'entreprise exerce un droit de propriété ou dispose de leur contrôle. Elles constituent l'actif immobilisé qui jouent un rôle prépondérant de la vie économique de l'entreprise.

L'objectif de ce travail consiste à comprendre la démarche suivie par l'EPE TDA COMPLEXE INDUSTRIEL ALFADITEX lors du traitement comptable de ses immobilisations. A cet effet nous avons opté dans le premier volet à donner un aspect général et à expliquer les notions de base sur les immobilisations. Dans le second volet nous nous sommes concentrées sur le cadre théorique relatif à l'étude des amortissements et les dépréciations. A travers notre stage pratique, nous avons pu constater que l'entreprise EPE TDA complexe industriel ALFADITEX, comptabilise les immobilisations dans un compte de classe 2. Ce compte enregistre le coût d'acquisition ou de production de l'immobilisation.

**Mots clés :** immobilisations, amortissements, cession des immobilisations, ALFADITEX, Bejaia.

## ABSTRACT

Fixed assets are goods on which the entreprise exercises a right of property or has control over them. They constitute a fixed asset which plays a preponderant( a very important) role in the economic life of the enterprise.

The objective of this work is to understand the steps followed by the EPE ( the Public Economic Entreprise) TDA ( Textile Divers Algeria) Industrial Complex ALFADITEX(Algeria Manufacture of Divers Textiles) during the accounting treatment of its fixed assets. For this purpose, in the first, part we opted to give a general aspect and to explain the basics of fixed assets. In the 2<sup>nd</sup> part we focused on the theoretical framework relating to the study of depreciation. Through our training, we noticed that EPE TDA an ALFADITEX industrial complex, accounts for fixed assets in the 2<sup>nd</sup> class account. This accounts records the cast of acquisition or production of the asset.

**Keywords:** Fixed asset, Depreciation, Transfer of fixed assets, ALFADITEX, Béjaïa